

Pôle attractivité et urbanisme durable
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2023_328
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

**25 - PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE - AUTORISATION À SIGNER
L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION ET L'AVENANT N°1 À LA
CONVENTION CHAPEAU OPÉRATION DE REVITALISATION DU
TERRITOIRE MULTI-SITES DU COTENTIN**

Depuis 2018, la ville de Cherbourg-en-Cotentin est intégrée dans le programme Action Cœur de Ville. Aujourd'hui, la ville a été retenue pour entrer dans le nouveau dispositif « Entrées de ville », deuxième phase du programme Action Cœur de Ville (2023 - 2026). Ce dispositif vise un recyclage urbain vertueux à travers l'atteinte des objectifs suivants :

- favoriser la sobriété foncière et lutter contre l'artificialisation des sols
- améliorer la qualité architecturale, urbaine et paysagère de nos entrées de ville
- accompagner les évolutions du secteur commercial et des modes de consommation
- diversifier les fonctions urbaines de ces zones

Suite à l'avis favorable du comité régional des financeurs en date du 9 octobre 2023 (cf. annexe), la ville étend son périmètre d'Opération de Redynamisation du Territoire en y intégrant l'entrée de ville d'une partie de l'avenue Amiral Lemonnier. A l'issue de l'étude de programmation urbaine sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF Normandie, un programme d'actions sera défini dans une logique de cohérence avec la dynamisation du centre-ville et de renforcement de celui-ci.

Il convient ainsi de signer l'avenant n°2 à la convention Action Cœur de Ville et l'avenant n°1 à la convention chapeau Opération de Revitalisation du Territoire multi-sites du Cotentin.

I. Avenant n° 2 à la convention « Action Cœur de Ville »

L'avenant n° 2 à la convention « Action Cœur de Ville » comprend un bilan de la phase 1 du programme Action Cœur de Ville (2018-2022). Cet avenant étend également le périmètre d'intervention à l'entrée de ville d'une partie de l'avenue Amiral Lemonnier et précise les axes du programme d'actions de la deuxième phase du programme Action Cœur de Ville.

a. Bilan de la phase 1 du programme Action Cœur de Ville

La phase 1 du programme Action Cœur de Ville a permis de renforcer la démarche et la vision transversale des enjeux d'attractivité du centre-ville. De manière très globale, les premiers éléments d'appréciation des résultats atteints par rapport aux diagnostics réalisés et aux objectifs fixés, conduisent à souligner l'avancée de différents projets qui, bien que n'ayant pas tous été intégrés au plan d'action en 2018, ont (ou auront dans les années à venir) une incidence majeure sur l'attractivité du centre-ville.

- En premier lieu, il convient de souligner le rôle d'accélération de la transformation du centre-ville joué par le projet d'aménagement BNG. Sa mise en service en 2024 permettra de mesurer pleinement les incidences sur les usages du centre-ville mais les travaux en cours permettent d'ores et déjà d'apprécier la qualité des aménagements mis en œuvre.
- Cette transformation à l'œuvre va se poursuivre avec les travaux de requalification du plateau piétonnier. Ce projet, dont les travaux débutent en 2023, a été défini sur la durée du programme ACV2018-2022. Il permettra de favoriser l'accessibilité de tous les publics, de valoriser le patrimoine bâti et culturel du centre historique, de végétaliser le quartier et d'améliorer la qualité des rues piétonnes.

- Les travaux d'aménagement de la voie douce du Homet débuteront début 2024. En limite du périmètre ORT, cette liaison est destinée à favoriser la connexion depuis la gare SNCF vers le front de mer et l'ouest de la ville, en développant les trajets domicile-travail, loisirs et sportifs.
- Parallèlement, la restauration des monuments historiques protégés du centre-ville a été poursuivie, avec la mise en valeur du théâtre à l'italienne.
- La politique municipale en matière d'accompagnement au ravalement de façade (77 ravalement subventionné entre 2018 et 2022 sur le périmètre ORT, représentant 95 806 € d'aides) et à la rénovation de vitrine (82 rénovations subventionnés entre 2018 et 2022 sur le périmètre ORT, représentant 181 012 € d'aides) continue de produire ses effets.
- En termes d'équipements publics, le projet de transformation du complexe Chantereyne en palais des sports se précise, avec le dépôt du permis de construire d'ici la fin de l'année 2023.
- Dans le périmètre ORT également, la finalisation des aménagements de la ZAC des Bassins est en cours. A proximité immédiate de la ZAC, un parc de stationnement paysager a été amené avenue de l'Hôpital.
- Un schéma d'aménagement cyclable a été défini et adopté par la ville en novembre 2022, qui donne lieu à de premiers aménagements, en cohérence avec les travaux réalisés dans le cadre du projet BNG.

Par ailleurs, les études menées sur la période 2018-2022 permettent d'avoir une vision prospective et de programmer les investissements futurs :

- Une étude de programmation espaces publics a été initiée mi 2022. Elle a été confiée à la Fabrique Urbaine. Cette étude encore en cours doit permettre d'alimenter la réflexion prospective sur l'aménagement des espaces publics du centre-ville.
- Une étude de stratégie foncière a permis d'identifier les enjeux de renouvellement urbain sur le centre-ville et d'identifier des enjeux spécifiques au secteur d'entrée de ville de l'avenue Amiral Lemonnier, qui permet aujourd'hui de motiver la demande d'extension du périmètre ORT dans le cadre de la deuxième phase du programme Action Cœur de Ville.
- Parallèlement, une étude de programmation urbaine a permis de définir le projet urbain du quai Lawton Collins, projet urbain majeur des années à venir.

Les premiers effets des actions menées dans le centre-ville dans le cadre d'Action Cœur de Ville sont mesurables notamment au travers de la diminution du taux de vacance des cellules commerciales. Le taux de vacance commerciale est de 9% sur le périmètre ORT contre un peu plus de 13% en 2018. Concernant la fréquentation du centre-ville, l'analyse des données « MyTraffic » permet de conclure à une fréquentation constante entre 2021 et 2022 malgré d'importants travaux sur l'espace public avec la mise en œuvre des infrastructures liées au BNG.

Concernant le volet habitat, l'OPAH-RU, qui prenait fin en octobre 2021, a été prolongée d'un an sur un périmètre élargi au périmètre ORT.

Une opération RHI-Thirori a également été lancée après la finalisation d'une étude de calibrage fin 2016.

- Sur le périmètre OPAH-RU et ORT, le dispositif a permis de financer la rénovation de 101 logements. Il a permis la remise sur le marché de 48 logements vacants et le développement d'une offre locative de 37 logements.
- Sur le périmètre d'origine de l'OPAH-RU, les aides aux propriétaires bailleurs ont concerné 33 logements très dégradés et 4 logements dégradés. Les objectifs ont été atteints à 70% alors que le contexte était peu favorable.

Il est important de souligner la persistance de logements dégradés et vacants qui doit conduire à poursuivre les politiques publiques en faveur de l'habitat. Le lancement d'une étude de calibrage pré-opérationnelle OPAH- OPAH-RU sous maîtrise d'ouvrage Communauté d'agglomération le Cotentin fera donc partie des actions prioritaires dans le cadre de la deuxième phase du programme Action Cœur de Ville.

b. Extension du périmètre vers l'entrée de ville de l'avenue Amiral Lemonnier

Le nouveau dispositif Entrée de ville du programme Action Cœur de Ville permet d'étendre le périmètre ORT aux entrées de ville. La ville de Cherbourg-en-Cotentin étend ainsi son périmètre sur le secteur de l'avenue Amiral Lemonnier (cf. plan du périmètre en annexe).

Situé à l'entrée Est de la ville, à proximité de la gare, du Centre Hospitalier Public du Cotentin et du centre-ville de Cherbourg, ce secteur se trouve à l'interface entre la zone commerciale de Tourlaville et la ZAC des bassins.

c. Programme d'actions

Une première action est d'ores et déjà identifiée et engagée avec le lancement fin 2023 d'une étude de programmation urbaine qui définira la restructuration et la valorisation du secteur « Amiral Lemonnier ». Cette étude sera menée sous maîtrise d'ouvrage de l'Établissement Public Foncier de Normandie, en association avec la ville et la communauté d'agglomération.

Cette étude permettra de définir un programme d'actions piloté selon les 5 axes thématiques suivants :

- Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
- Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonnées
- Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
- Axe 5 - Constituer un socle de services dans chaque ville

La ville de Cherbourg-en-Cotentin n'a pas encore connaissance des financements de l'État dédiés aux actions du programme.

II. Avenant n°1 à la convention chapeau Opération de Revitalisation du Territoire multi-sites du Cotentin

Afin d'intégrer le nouveau périmètre de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, il convient de signer l'avenant n°1 à la convention chapeau Opération de Revitalisation du Territoire multi-sites du Cotentin.

Annexes :

- Avis favorable du comité régional d'engagement du programme "Action Cœur de Ville" en date du 9 octobre 2023
- Avenant n°2 à la convention Action Cœur de Ville
- Avenant n°1 à la convention chapeau Opération de Revitalisation du Territoire multi-sites du Cotentin
- Carte de périmètre ORT 2023-2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL2018-461 - Convention cadre Action Cœur de Ville - Signature - Autorisation en date du 26 septembre 2018,

Vu la délibération DEL2022_144 - Abrogation de l'avenant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) - Action Cœur de Ville en vue de la signature de la convention Opération de Revitalisation du Territoire multi sites en date du 30 juin 2022,

Considérant l'objectif de la ville de Cherbourg-en-Cotentin de poursuivre le programme Action Cœur de Ville,

Considérant l'objectif de la ville de Cherbourg-en-Cotentin de s'inscrire dans le nouveau dispositif Entrée de ville,

Considérant la nécessité d'étendre le périmètre ORT,

Le conseil municipal est invité à :

- approuver le projet d'avenant n°2 à la convention Action Cœur de Ville et le projet d'avenant n°1 à la convention chapeau Opération de Revitalisation du Territoire multi-sites ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention Action Cœur de Ville et l'avenant n°1 à la convention chapeau ORT multi-sites et toute pièce nécessaire à leurs réalisations ;
- autoriser le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches y afférentes.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 19h13		Nombre de votants : 55	
<u>Pour</u> : 55	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstention</u> : 0	<u>NPPV</u> : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

PJ : 5

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 8 novembre 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 46

Date de la convocation et de son affichage : 26 octobre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le huit novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 26 octobre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

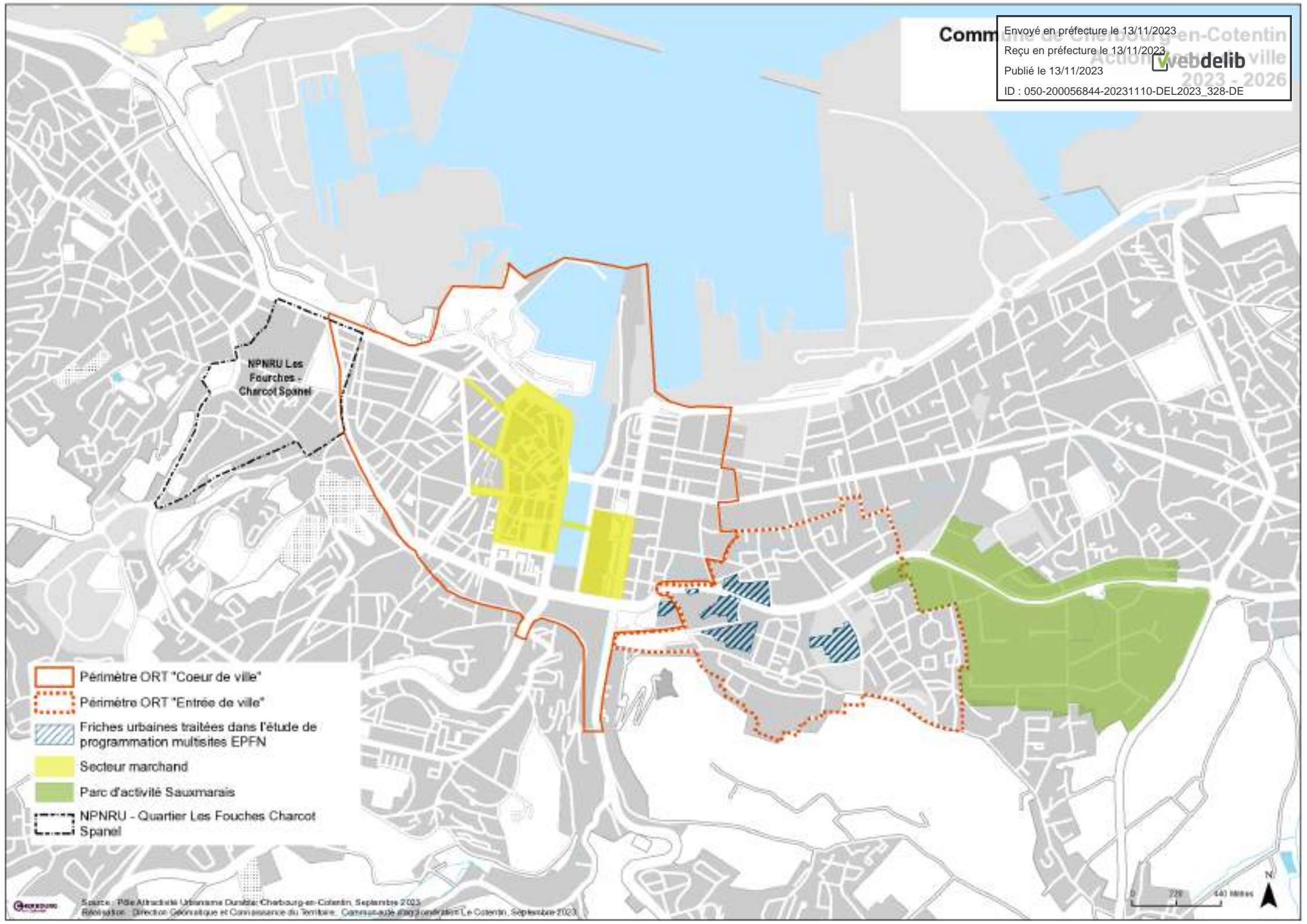
AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire LE POITTEVIN Lydie à son départ 19h32) - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire BERHAULT Bernard jusqu'à son arrivée 19h05) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (mandataire GENTILE Catherine jusqu'à son arrivée 19h47) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 20h02) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à AMBROIS Anne
FAGNEN Sébastien a donné procuration à PLAINEAU Nadège
HÉBERT Dominique a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert
HUREL Karine a donné procuration à VARENNE Valérie
LELONG Gilles a donné procuration à SOURISSE Claudine
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
ROUELLÉ Maurice a donné procuration à MORIN Daniel

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification



NPNRU Les
Fourches -
Charcot Spinel

-  Périmètre ORT "Coeur de ville"
-  Périmètre ORT "Entrée de ville"
-  Fiches urbaines traitées dans l'étude de programmation multisites EPFN
-  Secteur marchand
-  Parc d'activité Sauxmarais
-  NPNRU - Quartier Les Fouches Charcot Spinel

AVENANT DE PROJET N°2

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ENTRE

La Commune de Cherbourg-en-Cotentin représentée par son maire Monsieur Benoit ARRIVÉ;

La Communauté d'agglomération du Cotentin représentée par son président Monsieur David MARGUERITTE.

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

ET /

- L'Etat représenté par Monsieur Xavier BRUNETIERE, Préfet du département de La Manche,
- La Banque des territoires de la Caisse des Dépôts et Consignations représentée par Monsieur Frédéric NOEL,
- Le groupe Action Logement représenté par Monsieur Alain PIQUET,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Monsieur le Préfet de la Manche,
- L'Etablissement Public Foncier (EPF) Normandie représenté par Monsieur Gilles GAL,
- Le Conseil Départemental de la Manche représenté par Monsieur Jean MORIN

ci-après, les « **Partenaires institutionnels** »

d'autre part,

AINSI QUE

- Monsieur Daniel DUFEU, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie,
- Monsieur Christophe DORE, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche

ci-après, les **Autres Partenaires locaux**,

Il est convenu ce qui suit.

SOMMAIRE

PREAMBULE

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT GENERAL DES PARTIES

ARTICLE 2 : MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE LOCALE DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE

ARTICLE 3 : SUIVI DU DEPLOIEMENT DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE

ARTICLE 4 : DEFINITION DES SECTEURS D'INTERVENTION POUR LA PERIODE 2023 -2026

ARTICLE 5 : MODIFICATION DE LA CONVENTION ORT

ARTICLE 6 : PLAN D'ACTION PREVISIONNEL GLOBAL ET DETAILLE POUR LA PERIODE 2023 -2026

ARTICLE 7 : OBJECTIFS ET MODALITES D'INTERVENTION D'EVALUATION DES PROJETS

ARTICLE 8 : VALIDATION DE L'AVENANT

TABLE DES ANNEXES

1. Bilan de réalisation du programme ACV 2018-2022
2. Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action
3. Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et liste des adresses incluses dans les secteurs d'intervention

PREAMBULE

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la ville de Cherbourg-en-Cotentin, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, de lutter contre l'étalement urbain, de mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et de « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 vise à renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité du centre-ville et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Actions cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans un approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT GENERAL DES PARTIES

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville de Cherbourg-en-Cotentin et de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fond Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens.

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédiée à Action Cœur de Ville 1 Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, la Banque des Territoires poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations).

La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques.

Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville.

Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne.

La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes.

L'EPF Normandie, partenaire du programme, renouvelle son engagement auprès de la ville de Cherbourg-en-Cotentin et de la Communauté d'Agglomération du Cotentin par la signature de cet avenant. L'EPF mobilisera, dans l'équilibre de ses ressources et avec l'accord de ses partenaires le cas échéant, les dispositifs de droit commun de l'établissement.

L'avenant couvre la période du **(date de signature)** au 31 décembre 2026.

ARTICLE 2 : MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE LOCALE DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE

La ville de Cherbourg-en-Cotentin s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action Cœur de Ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, pilotée par une chargée de mission Attractivité centre-ville et commerce au sein du Pôle « Attractivité et urbanisme durable ». Sa mission principale est le suivi du déploiement du programme. Elle a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire de Cherbourg-en-Cotentin et en lien avec le président de l'agglomération du Cotentin, les élus de la commune et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'ANAH, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (Etablissement Public Foncier Normandie, direction territoriale de la SNCF etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact de la chargée de mission « Attractivité centre-ville et commerce » : Eléonore Deseine –
eleonore.deseine@cherbourg.fr - 0670452737

ARTICLE 3 : SUIVI DU DEPLOIEMENT DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE

La ville de Cherbourg-en-Cotentin s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action Cœur de Ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveaux national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la ville de Cherbourg-en-Cotentin réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'actions validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action Cœur de Ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agréger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'État et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

ARTICLE 4 : DEFINITION DES SECTEURS D'INTERVENTION POUR LA PERIODE 2023-2026

Pour la période 2023-2026, le périmètre de déploiement des plans d'actions des villes peut être élargi au-delà du périmètre initial concentré sur le centre-ville aux secteurs « entrées de ville » à requalifier dans les principes de sobriété foncière, en articulation avec l'objectif de revitalisation du centre-ville. L'extension du périmètre « entrées de ville » concerne uniquement des terrains situés dans un secteur déjà urbanisé et doit respecter les objectifs suivants :

- Favoriser la sobriété foncière et réduire l'artificialisation des sols ;
- Améliorer la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;
- Eviter de porter atteinte au commerce du centre-ville ;
- Anticiper les évolutions du secteur commercial et des modes de consommation ;
- Démontrer le recyclage possible des entrées de ville, y compris la restauration écologique des sols.

Les périmètres d'action du programme ACV pour la période 2023-2026 définis dans cet article se substituent aux périmètres d'action définis dans l'avenant de projet 2018-2022. Ainsi, au périmètre initial de l'ORT défini par l'arrêté du 26/07/2019 portant homologation en ORT de la convention du 29/09/2018, il est ajouté par cet avenant, un nouveau secteur situé en entrée de ville.

4.1 Liste des secteurs d'intervention

a. Centre-ville : rappel du périmètre retenu en centre-ville pour le programme ACV1 : Conformément à l'article 157 de la loi ELAN, la convention ORT contient le centre-ville de la ville principale du territoire de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre signataire. Ce périmètre intègre à la fois le cœur historique de Cherbourg-en-Cotentin mais aussi des espaces « reconquis » vers l'est sur lesquels se sont fondés les projets urbains au cours des dernières années, permettant l'extension du centre-ville. Le périmètre intègre également le quartier Divette, sur lequel différents enjeux de reconquête sont identifiés (confortement du rôle résidentiel en centre-ville, requalification des espaces publics...).

b. Secteur d'entrée de ville ajouté pour la période 2023-2026 : le secteur de l'Avenue « Amiral Lemonnier »

L'étude de stratégie foncière menée dans le cadre d'ACV1 a relevé la présence de 6 sites stratégiques au sein d'un même périmètre, le secteur dit « Amiral Lemonnier », très dégradé, mais à fort potentiel.

En effet, la mutabilité de sites industriels, artisanaux, commerciaux, tertiaires (en partie désaffectés et pour la plupart dégradés et mutables à court et moyen terme), couplée à une proximité du centre-ville et un contexte de renouvellement urbain amorcé par d'importants travaux (ZAC des Bassins, Bus Nouvelle Génération) font de ce secteur un site propice au recyclage foncier. Le projet d'extension du réseau de chaleur concédé par la ville sur ce secteur constitue un élément favorable à sa redynamisation, en cohérence avec les objectifs de sobriété énergétique et donc de transition écologique. Différentes actions sur les transports et l'espace public permettent d'envisager une mobilité décarbonnée et de créer une liaison efficace vers le centre-ville : lancement du BNG en aout 2024, aménagements cyclables et mise en place de zones 30 à court terme.

Ce secteur dit « d'entrée de ville » doit être qualifié à travers la définition d'une nouvelle programmation mixte (logements, équipements publics, activités commerciales et tertiaires) qui devra s'inscrire en complémentarité avec l'activité commerciale du centre-ville, le centre commercial des Eléris et le parc d'activités de Sauxmarais. Une requalification de l'avenue Amiral Lemonnier en « boulevard urbain » devra également être amorcée en complémentarité avec les actions en cours d'apaisement des quartiers situés à proximité, dans un objectif de sécurisation des traversées tout en maintenant le trafic nécessaire au fonctionnement du territoire.

Ce projet nécessite une intervention publique globale d'envergure afin d'anticiper la déprise de ce secteur, de traiter les friches actuelles et d'empêcher l'émergence de nouvelles friches à travers un projet de renouvellement urbain garantissant une cohérence territoriale. Ce type d'opérations complexes, au bilan économique fragile et alourdis par les frais de démolition, de réhabilitation et/ou de dépollution, nécessite une variété programmatique et le cas échéant un équilibre économique à trouver entre plusieurs sites en reconversion.

Le secteur étant confronté à différents risques naturels (submersion, inondation, éboulement), les futurs aménagements et constructions seront contraints d'intégrer un certain niveau de résilience. Il s'agira de trouver des compromis entre les développements urbains à mener, leurs protections face aux risques et l'aménagement d'espaces naturels.

Enfin ce secteur devra répondre à l'objectif de renforcement de l'attractivité résidentielle de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin à travers la construction d'une nouvelle offre de logement diversifiée : locatifs sociaux, accession sociale à la propriété, bail réel solidaire, accession libre...

A plusieurs niveaux, ce projet de renouvellement urbain participe à la transition écologique d'un secteur fortement urbanisé, partiellement en déprise, en favorisant un aménagement urbain résilient fondé sur le recyclage foncier, évitant ainsi une artificialisation des terres agricoles, naturelles et forestières. Ce projet devra également être respectueux du cadre naturel dans lequel il s'intègre, sera soucieux de préserver, voire restaurer les continuités écologiques, et de proposer un aménagement paysager de qualité qui participera à l'embellissement d'une entrée de ville aujourd'hui non qualifiée

Ainsi, la diversité programmatique recherchée permettra de répondre aux besoins des usagers et habitants.

Une première étape est d'ores et déjà identifiée et engagée avec le lancement à l'automne 2023 d'une étude pré-opérationnelle qui définira la restructuration et la valorisation du secteur « Amiral Lemonnier ». Cette étude sera menée sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, en association avec la ville et la communauté d'agglomération. Elle comprendra 3 phases : diagnostic urbain et technique, propositions de scénarii d'aménagement à l'échelle du secteur et esquisses de faisabilité technique et financière sur chacun des 6 sites stratégiques.

4.2. Identification de chacun des secteurs d'intervention

Le périmètre des secteurs d'intervention est précisé en annexe 3.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DE LA CONVENTION ORT

Un avenant spécifique sera prévu ultérieurement pour modifier le périmètre ORT de la convention chapeau d'Opération de revitalisation du territoire signée par la ville de Cherbourg-en-Cotentin et la communauté d'agglomération du Cotentin

le 19/10/2022. Les périmètres ACV 2023-2026 constitueront les secteurs d'intervention de l'ORT à Cherbourg-en-Cotentin.

Cet avenant, au-delà de la commune signataire et de l'EPCI, devra faire l'objet d'une délibération des communes supplémentaires déjà individuellement signataires de l'ORT en cours de validité. Il sera approuvé en comité de pilotage local puis en comité régionale des financeurs ACV.

Une instruction du Gouvernement aux préfets confirmera les modalités de cette modification.

En tout état de cause, l'extension du périmètre ORT aux entrées de ville devra veiller à préserver la politique de soutien au commerce dans les centres-villes.

A ce titre, les secteurs d'intervention comprenant une entrée de ville

- doivent être distincts des secteurs d'intervention comprenant des centres-villes où des mesures dérogatoires en matières d'autorisation d'exploitation commerciale s'appliquent
- Les entrées de ville ne peuvent être qualifiées de « centre-ville ». Ainsi, sauf exception, les secteurs d'intervention définis en entrée de ville et distincts du centre-ville ne peuvent pas être qualifiés de « secteurs d'intervention comprenant un centre-ville ».

Dans la mesure où les conventions OPAH et OPAH-RU sont arrivées à échéance, il est prévu que la communauté d'agglomération réalise une étude pré-opérationnelle / évaluation pour déterminer le contenu, calibrer les objectifs et le périmètre d'une nouvelle OPAH ou OPAH-RU, qui sera alors annexée à cette convention.

ARTICLE 6 : PLAN D'ACTION PREVISIONNEL GLOBAL ET DETAILLE POUR LA PERIODE 2023-2026

6.1. Plan d'action global et 6.2 Calendrier général du projet Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ci-après, déployées conformément aux axes ci-avant exposés. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions de l'article 2.

Référence	Description succincte	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
Axes 1 à 5	Recrutement chargé.e de mission Action Cœur de Ville - Commerce	ORT	Ville de Cherbourg-en-Cotentin	A compter d'Octobre 2023	130 000€	ANAH
	Etudes pré-opérationnelles multisites	Entrée de ville – secteur Avenue Lemonnier	MOA EPF avec ville et agglomération	2023-2024	120K€ HT pour l'étude multisites + 80K€ HT pour les éventuels compléments techniques	EPF – Région – ville et agglomération
	Etudes pré-opérationnelles Quai Collins	ORT		2023-2026	Etudes : 200 K€ HT	

Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat

Dans le cadre des programmes Petites Ville de demain et Action Cœur de ville, la communauté d’agglomération prévoit la mise en œuvre d’un volet amélioration de l’habitat qui s’appuie sur deux actions transversales figurant à la convention chapeau ORT multisites signée en 2022. Ces actions permettent de décliner la stratégie d’amélioration de l’habitat définie dans le cadre du PLH 2022/2026 qui vise à « massifier la rénovation thermique les logements anciens et poursuivre et amplifier l’amélioration de l’habitat ».

Ces actions prévoient ainsi :

1. De favoriser et renforcer l’amélioration de l’habitat en définissant les dispositifs d’accompagnement à développer sur l’ensemble des territoires de la communauté d’agglomération. Ces dispositifs auront donc vocation à prendre le relais des dispositifs d’OPAH qui vient de se terminer sur le périmètre Action Cœur de ville et le Programme d’Intérêt Général qui couvrent actuellement le reste du territoire dont les communes PVD jusqu’en 2024. Ces dispositifs devront être adaptés pour répondre notamment aux problématiques de rénovation énergétique, de traitement de logement très dégradés et indigne.
2. De développer un service public de la rénovation énergétique en s’appuyant sur le dispositif « Je Rénov’en Cotentin » labélisé France Renov. Pour les communes PVD et Action Cœur de ville, ce dispositif permettra de favoriser l’information et l’accompagnement de tous les habitants et porteurs de projets (Propriétaires bailleurs) présents sur ces secteurs ou souhaitant y intervenir .

Référence	Description succincte	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
Axe 1	Etude pré-opérationnelle de calibrage d’un dispositif de type OPAH- OPAH-RU	ORT	CAC	2023-2024	100 k €	CAC - ANAH
Axe 1	Lancement et mise en œuvre du nouveau dispositif type OPAH-OPAH-RU RU	ORT			A Préciser suite à étude de calibrage	CAC - ANAH
Axe 1	Poursuite action de requalification RHI THIRORI Etude flash îlot OMNIA	ORT	EPF	2023-2024	Etude : 50 K€ HT	EPF VILLE
Axe 1	Poursuite action de requalification RHI THIRORI Démolition îlot Révolution, (avant-projet de requalification)	ORT	VILLE	2023-2024	Travaux démolition : 300 K€	Ville
Etc.						

Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Référence	Description succincte	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
Axe 2	Observatoire du commerce – Poursuite du partenariat entre la ville la CCI et la CMA pour le suivi et l'analyse des cellules commerciales – Renouvellement convention prévu fin juillet 2025	ORT	Ville – CCI 6 CMA	2023-2026	40 k € TTC	Ville – CCI - CMA
Axe 2	Observation des flux piéton – mesure de la fréquentation périmètre ORT et zones commerciales - poursuite du contrat pour utilisation de l'outil My-Traffic	ORT et hors ORT	Ville	2023-2026	45 k€ TTC	Ville
Axe 2	Dispositif Cotentin Proximité à destination des commerçants – Aide à l'innovation et aide à l'investissement	ORT et hors ORT	CAC	2022-2024	A préciser	CAC

Axe 3 – Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonnées

Référence	Description succincte	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
	Requalification du plateau piétonnier et végétalisation place De Gaulle	ORT	Ville	Livraison estimée décembre 2025	6 997 426 € TTC	Ville – agglomération – Etat (DSIL) – Région et département
	Aménagement voie du Homet	ORT	Ville	Lancement des travaux fin 2023 – livraison fin 2024 – début 2025	4,6 M€	Fond mobilités actives – autres financements en attente de retour
	Etude stratégie stationnement	ORT et hors ORT	Ville	7 mois à compter d'octobre 2023	80 K€	
	Mise en œuvre du schéma directeur cyclable – Premiers aménagements prévus dans le périmètre ORT	ORT et hors ORT	Ville	2023-2026	2,1 M€ pour les aménagements cyclables et 350k € pour le stationnement vélos	
	Déploiement des zones 30 2023 pour le secteur Brèche du Bois – Maupas /après 2025 pour le secteur nord de l'avenue Amiral Lemonnier	ORT et hors ORT	Ville	2023-2026	A préciser	

Axe 4 – Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager

Référence	Description succincte	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
	Poursuite des études pré-opérationnelles aménagement des espaces publics du centre-ville, dont extension du plateau piétonnier		Ville	2023-2026	A déterminer	
	Aménagement d'un parcours patrimonial		Ville	Mars 2022 à septembre 2025	350 000 €	A préciser
	Etude / travaux sur monuments historiques protégés		Ville		A préciser	
	Renaturation de parcelles en friche, dont écopaturage (Batavia et ex SPA)	Entrée de ville	Ville	Octobre 2023 à octobre 2024	240 000 €	Demande déposée auprès de l'Agence de l'Eau

Axe 5 – Constituer un socle de services dans chaque ville

Référence	Description succincte	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
	Mise en œuvre du schéma directeur des écoles publiques Ecole Doisneau – Avenue de Paris – Réhabilitation – extension – Adaptation au risque d'inondation Ecole Veil : Reconfiguration et Optimisation des espaces – Adaptation au risque d'inondation	ORT	Ville	Doisneau : Travaux à compter de septembre 2024 pour une livraison en septembre 2026 Veil : uniquement les études sur 2023 - 2026	6,9 M € TTC 9,2 M€ TTC	A préciser
	Restructuration – extension Palais des Sports	ORT		Livraison 2026	34,7M HT	Département Région
	Nouvel équipement culturel – conservatoire – salle de spectacle	ORT Entrée de ville		Phase 1 : AMO Etude projet culturel jusqu'à fin 2024 Phase 2 : AMO Programmation bâtiment – 18 mois Phase 3 : Concours d'architecte	300 k€	A préciser
	Extension du réseau de chaleur (secteur Hôpital, secteur Maupas)	Cœur de ville et Entrée de ville	Ville			

ARTICLE 7 : OBJECTIFS ET MODALITES D'INTERVENTION D'EVALUATION DES PROJETS

7.1 Calendrier

Une évaluation régulière des actions sera proposée dans le cadre des instances de suivi du projet.

7.2 Méthode

La chargée de mission « Attractivité centre-ville et commerce » pilotera une démarche d'évaluation qui dressera un état d'avancement de la mise œuvre du plan d'action ACV. Ce bilan sera réparti en 2 volets dédiés au « cœur de ville » pour l'un et à « l'entrée de ville » pour l'autre.

7.3 Objectifs et questions évaluatives

Il est proposé d'analyser l'avancement des différentes actions au regard des critères suivants :

	CRITERES D'EVALUATION	secteurs concernés
AXE 1	Offre de logements diversifiée	Coeur de ville/Entrée de ville
	Réduction du nombre de logements insalubres et/ou vacants	Coeur de ville/Entrée de ville
	Amélioration de la performance énergétique / niveau de réhabilitation énergétique	Coeur de ville/Entrée de ville
	Construction des nouveaux logements sde manière contrôlée et mesurée dans une logique de renouvellement urbain	Coeur de ville/Entrée de ville
AXE 2	Offre commerciale attractive, diversifiée et pérenne	Coeur de ville/Entrée de ville
	Réduction de l'évasion commerciale et de la vacance	Coeur de ville/Entrée de ville
	Facilitation de l'installation de nouveaux commerçants	Coeur de ville/Entrée de ville
	Facilitation de l'adaptation des commerces aux enjeux numériques	Coeur de ville/Entrée de ville
AXE 3	Limitation de la congestion automobile	Coeur de ville
	Limitation de la place de la voiture	Coeur de ville/Entrée de ville
	Rationalisation de l'offre de stationnement	Coeur de ville
	Favorisation des transports communs	Coeur de ville/Entrée de ville
	Favorisation des modes actifs	Coeur de ville/Entrée de ville
	Création d'aménagements cyclables	Coeur de ville/Entrée de ville
	Piétonisation du centre-ville	Coeur de ville
	Maillage entre le centre-ville et entrée de ville	Entrée de ville

AXE 4	Favorisation de l'animation du centre-ville	Coeur de ville
	Mise en valeur du centre-ville	Coeur de ville
	Création ou réappropriation d'espaces publics multi-usages	Entrée de ville
	Cohérence urbaine et mixité programmatique	Entrée de ville
	Requalification urbaine de l'entrée de ville	Entrée de ville
AXE 5	Pérennisation de l'offre d'équipements publics	Coeur de ville;Entrée de ville
	Offre d'équipements publics plus accessible	Coeur de ville;Entrée de ville
	Création de services adaptés aux évolutions démographiques	Coeur de ville;Entrée de ville
	Intégration de lieux culturels en centre-ville	Coeur de ville;Entrée de ville
	Amélioration du service numérique	Coeur de ville;Entrée de ville

7.4 Indicateurs retenus

Le tableau de bord et les indicateurs seront définis par la chargée de mission à son arrivée.

ARTICLE 8 : VALIDATION DE L'AVENANT

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'agglomération du Cotentin s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

Avenant n°2 à la convention pluriannuelle Action Cœur de Ville signé en 3 exemplaires, le **XXXX**

Ville de Cherbourg-en-Cotentin	Pour l'Etat, l'ANCT et l'ANAH	Communauté d'Agglomération du Cotentin
Benoit ARRIVE, Maire	Xavier BRUNETIERE, Préfet de la Manche	David MARGUERITTE, Président

Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

Axe 1 / De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

	Déclinaison opérationnelle des objectifs et éléments de bilan	Action finalisée	Action en cours	Action à engager
1.1 Favoriser l'attractivité de l'habitat ancien	Soutenir le développement de l'accession rénovation			
	Action non réalisée- les réflexions se concentrent actuellement sur l'accompagnement de l'accession sociale à la propriété vu l'évolution des prix du marché immobilier et les difficultés des primo-accédants à devenir propriétaire de leur résidence principale.			
	Amplifier le dispositif de ravalement de façades en le massifiant et le sectorisant			
	Dans le cadre de l'extension du dispositif d'aide au ravalement à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin (secteurs historiques urbains denses correspondant aux zones UA du PLU), une campagne de communication a permis de mieux le faire connaître.	X		
	Etude sur la mise en place d'un périmètre obligatoire de ravalement de façades			
	Une étude a été conduite concernant la définition d'un périmètre de ravalement obligatoire (étude menée par le cabinet SOLIHA de décembre 2019 à mai 2020) mais la mise en place de ce dispositif coercitif n'a pas été retenue à court terme dans la mesure où des travaux s'engagent dans l'espace public. Il a été jugé préférable d'attendre que les travaux d'aménagement du BNG et de requalification du BNG soient réalisés.	X		
Etude de stratégie foncière				
Une étude de stratégie foncière a permis d'identifier les enjeux de renouvellement urbain sur le centre-ville et d'identifier des enjeux spécifiques au secteur d'entrée de ville de l'avenue Amiral Lemonnier, qui permet aujourd'hui de motiver la demande d'extension du périmètre ORT dans le cadre d'ACV2. Cette étude sous MOA de l'Etablissement Public Foncier de Normandie a été menée en 2019 par le bureau d'études Planis, avec pour objectif de permettre à la ville de conserver la maîtrise de l'urbanisation et des projets, et de veiller à la bonne utilisation de la ressource foncière disponible. A l'issue de cette étude, le bureau d'étude Planis a fourni à la ville un ensemble d'outils et de données. La collectivité doit aujourd'hui se réappropriier ces éléments afin de continuer à faire vivre la stratégie foncière au quotidien, et de passer à l'opérationnel sur les sites prioritaires en planifiant les interventions publiques sur ce mandat et sur le mandat suivant (sur une dizaine d'années), dans le but de prévoir la temporalité des différentes interventions et leurs résultats	X			

	Mettre en place un plan de communication adapté			
	L'OPAH s'est achevée au 31 décembre 2022 – Cf éléments de bilan intégrés annexe 1.2	X		
1.2 Conforter le dispositif d'amélioration de l'habitat en s'appuyant sur le dispositif OPAH-RU	Mener des politiques innovantes d'amélioration de l'habitat par la mise en place des workshops professionnels			
	Action non réalisée			
	Articuler et mettre en synergie Plateforme Energie Transition Energétique (PETR) et OPAH	X		
	L'OPAH s'est achevée au 31 décembre 2022 (cf. Point « 2-Bilan qualitatif du déploiement du programme »			
	Consolider les cibles de rénovation (logements vacants, copropriétés...)			
	Eléments de consolidation attendus dans le cadre de l'étude de calibrage pré-opérationnelle OPAH-OPAH-RU.			X
1.3 Traiter la résorption de l'habitat très dégradé en le requalifiant	Organiser l'articulation des procédures coercitives sur les immeubles cibles			
	L'acquisition amiable de l' ilot Révolution est sur le point de se terminer, la collectivité devra procéder à la démolition de l'immeuble conformément aux engagements pris dans le cadre du Fond Friche. Un bailleur social a été sollicité pour examiner la faisabilité d'une résidence dite mobilité pour les jeunes salariés. L'étude de faisabilité se poursuit, l'esquisse est attendue d'ici la fin de l'été. Concernant l' immeuble Havet, rue Louis XVI , la procédure d'expropriation est particulièrement longue et complexe. Un appel à promoteurs sera lancé dans les prochains mois qui tiendra compte des contraintes du site et notamment des risques d'inondation intégré au plan de prévention.		X	
	L'acquisition à l'amiable de l' immeuble Bleas, rue de la Paix a abouti et une réflexion programmatique va être lancée sur le devenir de cette emprise élargie à l'Omnia et d'autres emprises municipales voisines de la mairie déléguée. Le devenir de ces emprises foncières enclavées et situées rue de la paix et près de la mairie déléguée de Cherbourg -Octeville vont nécessiter des études complémentaires, l'EPFN a été sollicité pour une étude flash.			
	Opération RHI au 44-48 rue Tour Carrée			
	L'ensemble immobilier, situé au 44-48 rue Tour Carrée, inscrit au dispositif de Résorption de l'Habitat Irsalubre (RHI) de Cherbourg-en-Cotentin, a été acquis par le bailleur Presqu'île Habitat dans l'objectif d'y mener une opération immobilière de démolition – reconstruction de 8 logements collectifs en cœur de ville. Les travaux de démolition ont été menés entre les mois d'août et septembre 2019. Le nouvel immeuble a été livré fin 2022	X		
	Structurer le montage pré-opérationnel	X		
	Voir ci-dessus			

	Favoriser la reconstitution de l'offre NPRU sur les immeubles cibles	X		
	Plusieurs sites avaient été identifiés pour la reconstitution de l'offre de LLS démolie dans le cadre du projet NPNRU, en tenant compte des attentes de l'ANRU (emprises bien desservies en services et équipements, à proximité des transports publics, privilégiant le renouvellement urbain...). 'l'issue du dialogue avec les bailleurs sociaux, les immeubles cible' n'ont finalement pas été retenus dans le cadre du NPNRU mais le dialogue se poursuit avec les bailleurs sociaux pour les mobiliser sur des opérations de requalification dans le centre ancien.			

Axe 2 / Développement économique et commercial

	Déclinaison opérationnelle des objectifs et éléments de bilan	Action finalisée	Action en cours	Action à engager
2.1. Définir les bases d'un aménagement commercial équilibré à l'échelle de la communauté d'agglomération	Poser un diagnostic et construire une vision partagée autour du rôle des différentes polarités du territoire : Etude d'aménagement commercial et du parc hôtelier. Une étude d'aménagement commercial a été réalisée par l'agglomération en 2019. Elle a conduit à retenir les 5 orientations suivantes : 1- Pérenniser l'armature commerciale existante du territoire, en cohérence avec les orientations du Scot. 2- Conforter les centralités de toutes tailles, prioritairement à tout développement « périphérique ». 3- Accompagner les professionnels commerçants, artisans et prestataires de services dans l'adaptation de leurs métiers. 4- Veiller à une optimisation foncière et immobilière dans le cadre des mutations commerciales. 5- Fixer des orientations commerciales différenciées en fonction des types de polarités.	X		
	Mobiliser les outils réglementaires pour organiser l'aménagement commercial du territoire : SCOT, PLUi, droit de préemption...		X	

	<p>Une révision du SCOT a été adoptée le 15 décembre 2022. A partir de l'étude d'aménagement commercial, un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) a été établi. Il est désormais annexé au document d'orientation et d'objectifs. Dans le DAAC, le centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin est identifié comme étant la centralité de rayonnement du Pays du Cotentin. Il constitue, avec ses 889 commerces et services, le premier site commercial du territoire. Sa forte attractivité se traduit par une offre commerciale fortement orientée vers les achats désirs et ludiques, mais qui vise également à répondre aux besoins courants des habitants et des touristes. Néanmoins le centre-ville de Cherbourg présente des fragilités perceptibles, avec quelques cas de vacances stratégiques. L'enjeu principal est de conforter un parcours marchand qui s'appuie sur les différents points d'appui commerciaux et non commerciaux du centre-ville: le cœur marchand piéton, le cœur administratif, le centre commercial Eléis, la Cité de la Mer, le port Chantereyne. Dans ce cadre, le resserrement des linéaires commerciaux autour de ce parcours marchand essentiel est prioritaire, avec une réorientation de locaux commerciaux vers d'autres destinations dans les rues n'y concourant pas.</p>			
	<p>Le PLUI Nord en cours devra être compatible avec ces éléments de cadrage. Il permettra de traduire les orientations commerciales du SCOT pour les rendre opposables aux autorisations' d'urbanisme. Les recommandations suivantes sont intégrées dans le DAAC</p> <p>Afin de faciliter la localisation des nouvelles implantations commerciales, le document local d'urbanisme couvrant Cherbourg-en-Cotentin pourra s'emparer des outils réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par la définition d'un linéaire commercial prioritaire au sein de la centralité, de manière très ciblée, avec interdiction du changement de destination (de commerce vers une autre destination), • Par l'obligation d'une hauteur de rez-de-chaussée sous poutres à 3,50 mètres, au sein de ce linéaire, • Par l'obligation d'alignement par rapport aux autres bâtiments, au sein de ce linéaire. <p>En matière de stationnement, les contraintes seront limitées jusqu'à ne pas exiger de places de stationnement pour les nouvelles implantations commerciales de moins de 300 m² de surface de plancher.</p>			

2.2. Faire évoluer la commercialité hors linéaires commerciaux prioritaires en cœur de ville	Retraiter les friches commerciales hors périmètre marchand, qui nuisent à la lisibilité et l'attractivité du parcours marchand		X	
	Dans le cadre de l'étude de stratégie foncière sous MOA de l'EPF, un ensemble de friches commerciales a été recensé, qui sont aujourd'hui intégrées dans le plan d'action construit suite à cette étude. Il s'agit notamment de friches identifiées à proximité du boulevard Amiral Lemonnier, qui doivent faire l'objet d'une étude de programmation pré-opérationnelle globale. La taxe sur les friches commerciales est assise sur le revenu net servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est soumise à des taux de majoration évolutifs votés par le conseil municipal. <ul style="list-style-type: none"> • 20 % pour la 1ère année d'imposition • 30 % pour la 2ème année d'imposition • 40 % à compter de la 3ème année d'imposition 			
	Favoriser les mutations et transferts dans une logique de regroupement des linéaires de commerces et de services Voir ci-dessus / DAAC		X	
2.3. Renforcer l'attractivité commerciale du cœur de ville en qualifiant le secteur marchand et les boucles de cheminement	Démarche participative pour co-construire le plan d'actions "commerces" avec les habitants, les commerçants et les consommateurs Organisation trimestrielle du petit déjeuner commerce en présence : unions commerciales de CEC, Président Tribunal de Commerce M DEGASNE, Présidents des chambres consulaires CCI et CMA + techniciens, SPL tourisme interlocuteur M Julien BOUGON Présence de l' élu en charge du commerce M Sébastien FAGNEN Au besoin association de certains acteurs ponctuellement sur des points plus précis (exemple service animation ville, agglomération ...)		X	
	Identifier le périmètre du secteur marchand à préserver Voir ci-dessus / DAAC	X		
	Se doter d'outils de pilotage pour interagir sur la gestion de l'offre commerciale : Observatoire du commerce Voir ci-dessus /DAAC L'observatoire développé en partenariat ville - CCI Ouest Normandie permet le suivi et l'analyse des 1600 cellules commerciales implantées sur la commune, dont 850 situés sur le périmètre ORT. Le renouvellement de la convention est prévu fin juillet 2025 avec travail de précision sur les friches commerciales afin de mieux qualifier les états et travailler auprès des propriétaires afin de re commercialiser. Facilitant le travail annuel sur la taxe sur friches commerciales. Mise à jour des	X		

	données via la CCI et le MCV (photos, aides vitrines, loyers, projet de cession...).			
	<p>Se doter d'outils de pilotage pour interagir sur la gestion de l'offre commerciale : Comptage des flux</p> <p>Un contrat (renouvellement annuel) à My Traffic, outil permettant de mesurer la fréquentation dans le périmètre ORT action cœur de ville et de le comparer aussi aux zones commerciales (La Glacière et Les ELEIS) Outil essentiel pour objectiver les débats en termes de fréquentation du centre-ville et l'impact de périodes de travaux ou des animations. Il s'avère que le décroissement du commerce n'est pas toujours en lien avec la fréquentation mais aussi au regard d'éléments comme le pouvoir d'achat mais aussi l'adaptation du commerce aux attentes des clients (horaires d'ouvertures, croissance du e-commerce...) et attractivité de l'offre commerciale (offre différenciante, expérience client, service...) L'outil d'analyse du trafic piéton permet de mieux appréhender l'attractivité du centre-ville. En moyenne, dans une semaine c'est 226 000 personnes en centre-ville, 145 000 à Auchan et 93 000 aux Eleis. Nous voyons que depuis 2020 (date de mise en place de l'outil) une augmentation globale de la fréquentation piétonne a lieu notamment en cœur de ville. Nous pouvons mesurer l'impact des animations en termes de fréquentation ... Nous pouvons connaître la provenance travail ou habitation des personnes et les isochrones socio démographiques (piétons et véhicules selon durée de parcours)</p>	X		
	<p>Renforcer la proposition commerciale par l'accueil d'enseignes nationales référentes et de nouveaux concepts</p> <p>Actions développées par la manager centre-ville : Accueil des porteurs des projets notamment afin de leurs exposer les potentiels de la ville et les guider dans les sites d'implantation grâce à la veille sur les cellules commerciales disponibles et les locaux pouvant se libérer, les flux via My traffic... -Les guider dans les aides économiques pouvant être sollicitées (aide ville pour rénovation vitrines et terrasses pilotage de l'aide avec le service urbanisme et évolution en 2021 du dispositif, OCA2I de l'agglomération, aides région ...) Guider dans les démarches administratives (urbanisme, occupation domaine public, licence, accessibilité, sécurité...) -Mise en relation avec les réseaux - Travail de prospection : Salon de la franchise chaque année Contact avec réseaux d'investisseurs ou développeurs notamment quand une cellule commerciale stratégique est vacante (exemple suivi des dossiers FIFTYS, RATTI avec étude de re commercialisation en lien avec ANCT co financement étude)</p>		X	
	<p>Singulariser l'offre du cœur de ville par l'implantation de commerçants et artisans indépendants créatifs et</p>		X	

	par l'accompagnement des commerçants du cœur de ville vers une offre produit et une expérience client différenciante : Ma Boutique à l'Essai			
	Boutique à l'essai lancement en 2018 avec depuis 2 locataires différents qui ont développé leurs activités, avec analyse des dossiers et choix d'activités non présentes sur CEC => dynamique dans la rue Au Blé passant de 16 % de taux de vacance à 0% à ce jour.			
	Inciter les acteurs du commerce à rénover leurs devantures, leurs terrasses, et étalages pour contribuer à la mise en valeur du patrimoine du cœur de ville : Aides financières aux rénovations des vitrines et des terrasses			
	L'agglomération a mis en place le dispositif Cotentin Proximité, opération inscrite dans le cadre du Contrat de territoire. Les partenaires ont affecté à cette opération d'une durée de trois ans et qui se déroule sur la période 2022-2024, une enveloppe budgétaire globale de 800 000 € financée à 50% par l'Agglomération et 25% par la Région Normandie et le Conseil départemental de la Manche. Deux niveaux d'aides sont proposés et donnent lieu à un accompagnement sous forme de subventions versées par l'Agglomération : l'aide à l'innovation et l'aide à l'investissement. A ce jour, le dispositif Cotentin Proximité a permis d'accompagner 15 entreprises implantées dans le périmètre ORT.		X	
2.4. Impliquer les commerçants dans une démarche d'excellence en matière d'offre, d'accueil et de service	Développement d'une démarche qualité et du label Normandie Qualité Tourisme Commerce sur le périmètre du Cœur de Ville			
	- Inclus dans l'appel à projet Fisac.			
	Adapter la temporalité du commerce en fonction des attentes de la clientèle locale et de la fréquentation du cœur de ville : les jours et horaires, et l'ouverture entre midi et 14h			
	Attente des premiers résultats sur l'observatoire en termes de pratiques commerciale à mettre en corrélation avec l'étude des flux via le système de comptage nouvellement en place . Mener une communication en ce sens : flux =potentiel client. => via animation réunion commerce hebdo communication une fois par mois des flux aux unions.			
	Une fédération des commerçants et des outils collectifs pour mieux échanger et répondre aux attentes de la clientèle du territoire			
	Inclus dans l'appel à projet Fisac. Premier projet de la fédération des commerçants de Cherbourg-en-Cotentin : création d'un chèque cadeau => campagne accompagnement Noël 2020 pour la relance avec abondement de la ville (50 K€)			

	Accompagnement de la CCI pour la partie chèques cadeaux au sein des CE d'entreprises (communication et frais de gestion financés par CCI)			
	Le développement de services à la clientèle en cœur de ville			
	Inclus dans l'appel à projet Fisac.			
	Capter de nouvelles clientèles liées aux flux maritimes			
	Inclus dans l'appel à projet Fisac.			
	Capter de nouvelles clientèles liées aux événementiels du territoire			
	Inclus dans l'appel à projet Fisac.			
	Accompagner la mise en place de plans de maîtrise sanitaire pour les entreprises alimentaires			
	Inclus dans l'appel à projet Fisac.			
	S'engager dans une démarche environnementale et la valoriser auprès des consommateurs			
	Inclus dans l'appel à projet Fisac.			
2.5. Valoriser l'expérience en cœur de ville dans sa globalité et mettre en place une politique de communication au service de la destination shopping	Positionner le cœur de ville comme une destination à part entière en développant un plan de communication et des outils d'information dédiés à l'offre en cœur de ville	X		
	Travail avec service communication de la ville pour les campagnes de NOEL, campagnes commerce (affiches Commerçants épatants, campagne félicitée dans les réseaux professionnels), réseau social SHOP IN CHERBOURG création et alimentation au côté des collègues com.			
	Déployer des bornes tactiles interactives pour communiquer en temps réel sur le cœur de ville			
	Dans l'appel à projet Fisac, projet jugé trop couteux. A réintégrer dans une réflexion plus globale liée au mobilier urbain			
	Créer une identité collective représentative du commerce de cœur de ville et communiquer sur la destination shopping	X		
	Cf . Shop in Cherbourg - Travail sur les affiches NOEL avec les monuments de la ville (RATTI, repris avec proposition artiste local)			
	Proposer des boucles thématiques de découverte de l'offre de centre-ville	X		
Voir projet parcours extraordinaire				
2.6. Accompagner la transition numérique des commerçants et artisans	Mise en place d'un plan d'accompagnement des commerçants et artisans vers la transition numérique	X		
	Un plan d'accompagnement à la transition numérique a été réalisé sur la période 2020-2022 et un dispositif visant à accompagner les professionnels à l'investissement ("Cotentin Proximité") a été mis en place sur la période 2022-2024. Le plan de transition numérique a permis d'accompagner 61 entreprises implantées dans le périmètre ORT			

	Le commerce en ligne - de l'achat à la livraison des colis - ou comment développer le volume d'affaires en s'appropriant de nouveaux marchés : la vente en ligne individuelle ou collective (market place)	X		
	Voir ci-dessus			
2.7. Favoriser la création d'entreprises en cœur de ville, notamment à travers la création d'espaces d'accueil multi-publics (tiers-lieux)	Elaborer un schéma d'accueil des entreprises afin de structurer une offre à l'échelle du Cotentin, permettant de proposer un "parcours résidentiel" aux entreprises, tout en veillant à la complémentarité des sites	X		
	Un schéma d'accueil des entreprises a été adopté par l'agglomération en mars 2020. Ce schéma a défini des orientations stratégiques en matière de zones d'activités et d'immobilier d'entreprises, pour l'existant et les créations à venir.			
2.8. Soutenir les filières produits de la mer et nautisme pour mettre en avant le caractère maritime du cœur de ville	Délimiter dans ce cadre une implantation pour un tiers-lieux en cœur de ville, dont l'opportunité et l'emplacement précis seront déterminés en prenant en compte les études d'aménagement en cours sur Cherbourg-en-Cotentin		X	
	Dans le cadre SAE, sur le périmètre ORT, il a été retenu le principe de l'installation d'un tiers lieu ouvert au grand public, démonstrateur de la dynamique économique du Cotentin et reliant les différentes composantes d'une chaîne d'hébergement d'entreprise (coworking, incubateur, pépinière et hôtel d'entreprise). Calendrier : 2026-2027			
2.8. Soutenir les filières produits de la mer et nautisme pour mettre en avant le caractère maritime du cœur de ville	Réaménagement/rénovation du centre de marée pour renforcer son attractivité			
	Le projet, porté par l'autorité portuaire (PNA), sera précisé dans le cadre d'une assistante à maîtrise d'ouvrage			
	Améliorer l'accueil des plaisanciers sur le Port Chantereyne et en cœur de ville, et développer de nouveaux services dans une ambition "port du futur"			
	>> 2018 : Aménagement de la Place Chantereyne (stationnement, espace public, parvis d'entrée des bureaux du port). Offrir un espace publique de qualité pour les événements et mieux accueillir les plaisanciers. >> 2018 : Intégration du réseau passeport escale + 5/5 au référentiel qualité britannique Gold Anchor >> 2020 : création de 500 m² d'immobilier d'entreprise "Atelier Chantereyne" mis à disposition d'une entreprise de la filière nautique après appel à projets >> 2019 : Offre de location de vélo à assistance électrique >> Les événements nautiques : 2020 et 2022 la Dream Cup (course au large) 2021 et 2023 : Accueil de l'arrivée de la Rolex Fastnet Race, la plus grande flotte de régates du monde (494 navires inscrits)			

<p>2.9. Développer le positionnement de tourisme urbain en cœur de ville</p>	<p>Etude sur le potentiel de développement de la croisière</p> <hr/> <p>Finalisation de l'étude croisière en février 2020 : mise en place du plan d'actions et augmentation du nombre d'escales croisières sur la ville. Des orientations stratégiques et actions concernent directement le périmètre ORT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des parcours et améliorer l'expérience client pour rendre la destination attractive, - Sensibiliser les commerçants au potentiel de la croisière pour les inciter à ouvrir les boutiques les jours d'escales - Optimiser les retombées économiques pour le centre-ville, - Améliorer les cheminements entre le terminal croisière et le centre-ville <p>En 2021, il y a eu 20 escales, et 2022, 57 avec 92 210 passagers.</p>			
<p>2.10. Etude sur le potentiel de développement de la croisière</p>	<p>Relocalisation du bureau d'information touristique de Cherbourg-en-Cotentin</p>	<p>X</p>		
	<p>Inauguration du nouveau bureau le 30 mai 2023. Cette relocalisation avait pour objectif de</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conforter le rôle du bureau d'information de Cherbourg-en-Cotentin, • Avoir un positionnement géographique sur un site majeur du centre-ville et signifier sa centralité, • Contribuer à la création de flux et à leur fixation dans le centre-ville en captant mieux les clientèles maritimes et routières. • Moderniser l'offre de services proposés aux usagers, en déployant le nouveau concept de bureau d'information touristique présenté ci-dessus. 			
<p>2.11. Développer la mise en tourisme du cœur de ville en travaillant notamment les volets aménagement et équipement</p>	<p>Relocalisation du bureau d'information touristique de Cherbourg-en-Cotentin</p> <hr/> <p>Inauguration du nouveau bureau le 30 mai 2023. Cette relocalisation avait pour objectif de</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conforter le rôle du bureau d'information de Cherbourg-en-Cotentin, • Avoir un positionnement géographique sur un site majeur du centre-ville et signifier sa centralité, • Contribuer à la création de flux et à leur fixation dans le centre-ville en captant mieux les clientèles maritimes et routières. • Moderniser l'offre de services proposés aux usagers, en déployant le nouveau concept de bureau d'information touristique présenté ci-dessus. 	<p>X</p>		

Axe 3 / Mobilités

	Déclinaison opérationnelle des objectifs et éléments de bilan	Action finalisée	Action en cours	Action à engager
<p>3.1 Améliorer l'accessibilité du cœur de ville pour tous les modes de déplacement et notamment les modes émergents : modes actifs, transports en commun en site propre (BNG), voiture partagée</p>	<p>Aménager la voie du Homet comme une voie douce reliant la gare aux quartiers Ouest de la ville et au littoral :</p> <p>Les travaux liés à ce projet d'aménagement débuteront d'ici la fin de l'année 2023. Cette liaison est destinée à favoriser la connexion depuis la gare SNCF vers le front de mer et l'ouest de la ville, en développant les trajets domicile-travail, loisirs et sportifs. Destinée à accueillir cycles et piétons, cette voie douce bénéficiera, en fonction de ses différents secteurs, d'un traitement particulier avec des aménagements adaptés : marquage, éclairage, mobilier, préservation de la flore, accès...</p>		X	
	<p>Réfléchir à l'implantation d'un box collectif vélo aux abords immédiats de la gare SNCF et de l'autogare afin d'encourager les pratiques intermodales et alternatives à la voiture dans un contexte sécurisé (lien avec l'étude PEM)</p>	X		
	<p>Implantation de boxs vélos prévus dans le cadre du Bus nouvelle génération : 2 parcs à vélo sont en cours d'installation : 80 places côté nord + 40 places côté sud. Livraison fin 2023/début 2024.</p>			
	<p>Ancrer par des aménagements adéquats le "système vélo" dans le cœur de ville et ses connexions directes : rocade cyclable, double-sens cyclable, sas à vélo, et zones de rencontre ; possibilités de stationnement vélo accrues (Doc de référence : Schéma directeur cyclable) ; Soutenir l'association locale qui porte le projet de création d'une Maison du Vélo, projet pouvant évoluer à terme vers un lieu de promotion et d'accompagnement de la multimodalité</p>			
	<p>Schéma directeur cyclable de la Ville approuvé et en phase de réalisation opérationnelle.</p> <p>Dans le cadre du BNG, réalisation par l'agglomération de 4,3 kilomètres de pistes bidirectionnelles et de bandes cyclables sécurisées permettant de résorber les principales discontinuités cyclables en cœur de ville. Calendrier 2021-2024</p>		X	
	<p>Aménagement d'un local sécurisé pour le stationnement vélo des habitants du centre-ville, rue des Fossés. Accessible via un abonnement, ce local accessible 24H sur 24 permet le stationnement de 42 vélos.</p>			
	<p>Un local associatif est mis à disposition de l'association "Pignon sur Rue", dans le pôle associatif des Pervenches, au-dessus de la gare SNCF - quartier de l'Amont-Quentin</p>			
	<p>Expérimenter un service d'autopartage</p>			X

	<p>Prévue dans le cadre du Plan de déplacement du Cotentin, cette action est envisagée pour 2025. En complément, une offre de vélos à assistance électrique en libre-service sera déployée dès mai 2024, avec 12 stations à Cherbourg-en-Cotentin dont une part importante en cœur de ville</p>			
	<p>Finaliser la mise en accessibilité des points d'arrêts du réseau de transport urbain Zéphir, en priorité ceux situés au point de convergence des lignes</p>			
	<p>La mise en accessibilité des points d'arrêts des lignes urbaines Cap Cotentin est en cours de finalisation. La quasi-totalité des arrêts des 4 lignes principales seront rendus accessibles d'ici à l'achèvement des travaux du BNG. Calendrier 2024-2025</p>		X	
	<p>Expérimentation d'une navette de centre-ville</p>			
	<p>Expérimentation réalisée pendant 3 mois de juin à septembre 2019. Elle a permis de mettre en avant un potentiel touristique et estival pour une navette de centre-ville. Néanmoins, la fréquentation restant faible comparativement à une ligne de bus classique, pour un coût au kilomètre plus élevé, le choix a été fait de ne pas pérenniser cette solution dans le cadre du nouveau réseau Cap Cotentin.</p>		X	
	<p>Calendrier : 2019</p>			
	<p>Travailler l'interface gare/cœur de ville :</p>			
	<ul style="list-style-type: none"> - fournir une information multimodale aux usagers fréquentant la gare et les points d'intérêts du centre-ville 			
	<ul style="list-style-type: none"> - fluidifier les circulations tous modes, en privilégiant les modes les plus vulnérables 			
	<p>Les travaux du BNG vont permettre une requalification en profondeur du carrefour de la gare qui va devenir un véritable pôle d'échange multimodal avec des interconnexions facilitées et des traversées piétonnes et cyclistes améliorées et sécurisées.</p>			
	<p>Le réaménagement du Quai Alexandre III permettra d'ancrer le pôle d'échange multimodal au cœur historique de Cherbourg, tout en connectant le centre-ville à sa façade portuaire.</p>			
	<p>Calendrier : 2022-2024</p>			
	<p>Connecter la gare maritime au cœur de ville et aux gares SNCF et routière</p>			
	<p>La gare maritime est desservie par la ligne 2 de Cap Cotentin, permettant ainsi une liaison directe avec la gare et le cœur de ville.</p>		X	
	<p>Calendrier : 2021</p>			
<p>3.2 - Informer et sensibiliser les citoyens à l'intérêt de développer les modes alternatifs à la voiture solo pour se rendre en cœur de ville :</p>	<p>Acquérir les informations venant enrichir les données déjà existantes en matière de flux circulatoires, notamment au niveau du carrefour de la gare, sur le quai Alexandre III, le quai de Caligny, en franchissement du pont tournant, la piste cyclable Est-Ouest (abords Arsenal)</p>			
	<p>Etudes de circulation réalisées en 2020-2021 dans le cadre des études opérationnelles du Bus nouvelle génération (BNG).</p>		X	

<p>environnement, cadre de vie, santé publique, attractivité commerciale, réduction des nuisances...</p>	<p>Valoriser l'EDVM (Enquête Déplacements Ville Moyenne) auprès du grand public : Vulgariser les enseignements de l'enquête pour sensibiliser les habitants à l'intérêt d'une mobilité durable, aux impacts des déplacements ... ; Réalisation d'un guide, d'infographies, de panneaux d'exposition</p> <p>Réalisé dans le cadre des procédures de concertation réglementaires du Plan de déplacement du Cotentin (de 2018 à 2021).</p>	<p>X</p>		
	<p>Veiller à une bonne articulation entre la politique de mobilité et celle du stationnement</p> <p>Une étude sous maîtrise d'ouvrage de la ville sera lancée en septembre 2023 (consultation en cours), sur une durée de 7 mois, avec pour objectif de définir une stratégie globale stationnement permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de veiller à ce que le stationnement sur la voie publique permette de répondre au mieux aux besoins des différentes catégories d'usagers : résidents, professionnels (taxis, artisans, professions libérales), visiteurs (touristes ou clients cherbourgeois), pendulaires, livraisons, drives, Uber Eats, personnes à mobilité réduite, deux-roues. - des préconisations en matière gestion du stationnement de livraison afin de faciliter la gestion du dernier kilomètre. - d'assurer une qualité des aménagements urbains et un partage raisonné de l'espace public entre les différents usages de la voirie en intégrant le principe de la réversibilité des lieux dans leurs usages pour certains sites en fonction des événements et des temporalités (parking, marchés, terrasses de bars restaurants...). - d'optimiser les places de stationnement et leur rotation. - de déterminer les besoins en matière de stationnement réservé de type place de livraison, d'arrêt minutes... - de proposer du stationnement adapté aux deux-roues motorisés (le stationnement vélo étant analysé dans l'étude de mobilité active). - d'encourager au report modal notamment vers les transports en commun mais également vers les modes de déplacement actifs. 		<p>X</p>	
<p>3.3 - Engager une réflexion en matière de livraison de marchandises dans le cœur de ville</p>	<p>Conduire une étude d'opportunité de la mise en place de nouveaux systèmes de livraison:</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la base de retours d'expériences et d'analyse comparative de solutions, - dans une logique globale et transversale (approches technique, économique et réglementaire) <p>Voir ci-dessus</p>			<p>X</p>

Axe 4 / Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

	Déclinaison opérationnelle des objectifs et éléments de bilan	Action finalisée	Action en cours	Action à engager
4.1 - Conforter par des investissements pertinents et qualitatifs, une image de centre-ville attractive et durable	Lancer une mission de programmation sur l'opportunité de l'extension du secteur piéton & sur les secteurs contigus (Place de la république, Boulevard Schuman, rue Albert Mahieu, rue François Lavieille) : conditions d'extension & programme de travaux à mener sur le plateau piétonnier Inscrite dans le cadre d'Action Cœur de ville, une étude de programmation urbaine a été initiée mi 2022. Elle a été confiée à la Fabrique Urbaine et elle a pour principaux objectifs : - de prioriser les investissements à programmer sur les espaces publics du centre-ville dans les années à venir. Les principaux enjeux issus de la deuxième phase de l'étude ont été présentés lors du bureau municipal du 23 janvier 2023. La troisième phase de cette étude est amorcée et se poursuivra à l'automne pour s'achever d'ici la fin de l'année. Elle a pour objectif d'établir un plan guide phasé et chiffré (stabilisation du schéma d'ensemble défini en phase 2, définition plus précise des futurs secteurs opérationnels, estimation des coûts, proposition de phasage...), - de définir et de concevoir un parcours extraordinaire qui contribue également à renforcer l'attractivité et à mettre en valeur le centre-ville (voir ci-dessous). Cette étude encore en cours doit permettre d'alimenter la réflexion prospective sur l'aménagement des espaces publics du centre-ville en vue de la définition d'une deuxième phase de travaux après la rénovation du plateau piétonnier historique en cours.		X	
	Fermeture du plateau piétonnier par des bornes	X		
	Action réalisée en 2018			
	Elaborer une charte du mobilier urbain (pour pallier le manque de lisibilité de l'espace public et des cheminements lié à la multiplication des signalétiques publiques et privées dans les rues et les places). Un travail a été initié par la collectivité sur ce sujet, via la rédaction d'un cahier de référence pour l'aménagement des espaces publics mais devra se poursuivre pour aboutir à une véritable charte.			X
4.2 - Mettre en valeur le patrimoine architectural et historique	Examiner l'opportunité d'une zone en site patrimoine remarquable (SPR) En raison de nombreux projets à mener, ce dossier n'a pas été fléché dans les priorités. Néanmoins les nombreuses réflexions autour de la valorisation du patrimoine ou l'actuel travail sur le PLUi encouragent à le relancer. Le territoire de Cherbourg-en-Cotentin est couvert par de nombreux périmètres des protections MH, notamment le centre-ville historique du territoire de Cherbourg-Octeville. Les qualités			X

	architecturales, la diversité de patrimoines et la persistance de morphologie urbaine sont autant de critères d'éligibilité à un classement SPR.			
	<p>Profiter des aménagements urbains pour se doter d'outils de valorisation du patrimoine</p> <p>Dans le cadre de l'étude de programmation urbaine, la ville a souhaité concevoir un itinéraire des lieux historiques ou remarquables de la ville, jalonné de bornes explicatives et complété par une application numérique dédiée, offrant ainsi au public une promenade culturelle, patrimoniale et touristique à la découverte de Cherbourg-en-Cotentin. Le premier volet de ce parcours doit se déployer pour l'automne 2025. La mise en place de ce parcours extraordinaire a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le patrimoine historique et maritime de Cherbourg-en-Cotentin en portant tous ses éléments les plus remarquables à la connaissance du grand public, - Rendre visible et lisible ce patrimoine, qui participe de la construction de l'identité de la ville (patrimoine maritime, patrimoine botanique, patrimoine industriel), - Favoriser la prise de conscience par les habitants de la richesse du patrimoine cherbourgeois : raconter l'histoire de la ville pour rendre fier, - Sensibiliser à la préservation de ces éléments, notamment lors de travaux envisagés, - Étoffer l'offre touristique en proposant une découverte de la ville via des promenades culturelles et patrimoniales. 		X	
	<p>Engager une réflexion sur la reconversion/réhabilitation d'édifices patrimoniaux emblématiques du cœur de ville : L'Omnia et Ratti</p> <p>Pour l'Omnia, une réflexion à l'échelle de l'ilot est désormais envisagée, avec la sollicitation de l'EPF pour une étude flash (cf. 1.3).</p> <p>L'immeuble RATTI fait actuellement l'objet d'un projet porté par Nexity. Un projet de réhabilitation (commerces et logements) doit permettre de le préserver et de mettre en valeur son architecture Art Déco. L'analyse des potentiels du bâtiment menée grâce au concours de l'ANCT dans le cadre du dispositif ACV a contribué à l'émergence de ce projet. Un permis de construire est en cours d'instruction.</p>		X	
	<p>Poursuivre les opérations de restaurations des édifices monumentaux qui jalonnent le centre-ville : Restauration de la façade et de la toiture du théâtre à l'italienne</p> <p>La restauration du théâtre à l'italienne, élément-clés du patrimoine de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, s'est achevée avec une inauguration en septembre 2022. Le monument a retrouvé sa splendeur d'antan et il est d'autant mieux révélé par l'éclairage de sa façade en soirée et les aménagements de la place De</p>	X		

	<p>Gaulle où les éléments de pollution visuels ont été retirés (parking, abris bus...). Les qualités esthétiques du bâtiment participent à une mise en place de l'espace public où les publics –habitants et touristes ont plaisir à se retrouver. Les projets de restaurations du patrimoine protégé se poursuivent notamment en centre-ville avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la basilique Ste Trinité : travaux de restauration au niveau de la toiture de la nef en 2019/2020 pour le versant nord et 2021/2022 pour le versant sud. Un diagnostic a été lancé en 2023 afin d'établir un plan de restauration plus globale. - Le statuaire monumental : Une étude préalable à la restauration du statuaire monumental sera lancée en 2023 afin d'établir un plan de restauration des statues Thémis et Minerve du buste d'Armand Bricqueville qui sont aussi des repères de la Ville et participent à son esthétique. 			
<p>4.3 - Améliorer l'offre et l'accès des stationnements en centre-ville</p>	<p>Requalifier les parkings de l'hyper-centre (parking Notre-Dame ; parking Gambetta-Fontaine ; parking Napoléon)</p> <p>Les travaux de réaménagement du parking Notre Dame se sont achevés fin 2022 - 154 places sécurisées ont été aménagées et des espaces publics redessinés. Ces aménagements préfigurent les futurs aménagements des rues piétonnes. La rue Notre Dame a été restituée en créant un plateau piétonnier réduisant les différences de niveau de pas de porte, une placette a été créée au niveau des restaurants, un abri sécurité pour les vélos a été mis en place.</p>	<p>X</p>		
	<p>Améliorer l'accès aux aires de stationnement du centre-ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par un jalonnement directionnel et dynamique - par une offre de stationnement connectée (paiement par mobile/internet) <p>Voir ci-dessus / étude de stationnement : L'enjeu de cette étude est de proposer une redéfinition des zones de stationnement payant et leur gestion (gratuit, payant zone de courte durée...) en cohérence avec les publics visés (habitants, touristes, consommateurs, employés...). La lisibilité de l'offre de stationnement concerne les tarifs, le jalonnement vers les parkings depuis les entrées de ville jusqu'aux parkings eux-mêmes et l'information sur les places disponibles.</p>			<p>X</p>

Axe 5 / Favoriser l'accès aux équipements et services publics

	Déclinaison opérationnelle des objectifs	Action finalisée	Action en cours	Action à engager (2020-2025)
5.1 Coordonner les lieux-ressources pour mieux informer et répondre aux besoins du public jeune fréquentant le centre-ville	<p>Coordonner les lieux-ressources pour mieux informer et répondre aux besoins du public jeune fréquentant le centre-ville</p> <p>Création d'une coordination jeunesse rassemblant l'ensemble des acteurs municipaux et associatifs autour d'objectifs partagés voire co-construits</p> <p>Ouverture d'un espace d'accueil sur rendez-vous pour les jeunes de 11 à 25 ans rue Tour Carrée du service Parcours et Participation Citoyenne (Cohérence des différentes actions en régie et associatives, Ouverture d'un espace en centre-ville).</p>	X		
5.2 - Expérimenter de nouveaux outils de participation citoyenne dans le cadre du projet Action cœur de ville	<p>Expérimenter de nouveaux outils de participation citoyenne dans le cadre du projet Action cœur de ville</p> <p>Dans le cadre du projet de requalification du plateau piétonnier, assistance de mise en œuvre par le cabinet Res Publica en lien avec la mission participation citoyenne de Cherbourg-en-Cotentin.</p> <ul style="list-style-type: none"> - De mars à septembre 2022 : Organisation et animation de réunions publiques, de questionnaires et d'ateliers sur l'espace public, de questionnaires en ligne sur la plateforme jeparticipe.cherbourg.fr (l'un à destination des commerçants, l'autre à destination des citoyens). - Septembre 2022 : Restitution lors d'une réunion publique des contributions recueillies. <p>Ouverture d'une maison de projet en cœur de ville avec recrutement de deux médiatrices, maison de projet qui a pour but d'informer des travaux, de résoudre autant que de besoin les petites difficultés du quotidien, et d'informer sur la commission d'indemnisation</p>	X		
5.3 - Construire un programme d'animations du centre-ville attractif, cohérent, et coordonné, en s'appuyant sur les équipements existants	<p>Interroger les usages actuels de la salle des fêtes (Place centrale)</p> <p>Dans le cadre de l'étude menée par La Fabrique Urbaine sur la programmation des espaces publics du centre-ville, un zoom a été fait sur la programmation de la place centrale (voir pages 84 à 91 du rapport phase 2 de l'étude), qui doit faire l'objet d'un approfondissement en phase 3. Les orientations questionnent les usages de la salle des Fêtes.</p>		x	
5.4 Améliorer l'accessibilité et la signalétique de la mairie déléguée et des services publics de proximité aux	<p>Améliorer l'accessibilité et la signalétique de la mairie déléguée et des services publics de proximité aux abords de la place de la République</p>		x	

abords de la place de la République				
5.5 Créer des pôles de stabilité éducatifs en centre-ville	<p>Créer des pôles de stabilité éducatifs en centre-ville</p> <p>Le 3 novembre 2021, un projet de Schéma Directeur des Ecoles Publiques (SDEP) de Cherbourg-en-Cotentin a été présenté et validé. Depuis, la mise en œuvre de ce SDEP a avancé et nécessite également des évolutions.</p> <p>En projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un ALSH maternelle (en plus de l'ALSH élémentaire) sur le site Asselin-Dujardin • Remplacement de la couverture (y compris isolation) et des menuiseries à Asselin-Dujardin • L'école Asselin Dujardin est également un accueil de loisirs le mercredi (maternelles + élémentaires) et pendant les vacances scolaires pour les maternelles. 		x	

2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

Le programme Action Cœur de Ville, au travers du pilotage par axe, a permis de renforcer la démarche et la vision transversale des enjeux d'attractivité du centre-ville. Il a permis de rassembler l'ensemble des partenaires et acteurs autour d'objectifs communs et d'en assurer un suivi régulier. Il a également permis, au travers des outils de pilotage mis en place, une plus grande réactivité des collectivités pendant la période de crise sanitaire.

Ce programme a permis de travailler sur les enjeux propres à la dimension stratégique du cœur de l'agglomération qu'il conviendra de consolider dans le cadre de la poursuite d'ACV sur la période 2023-2026, dite ACV2.

Le partenariat mis en place avec les écoles d'architecture de Paris La Villette et de Rouen a été particulièrement riche et s'est concrétisé par une exposition et une parution « Un laboratoire d'idées pour Cherbourg-en-Cotentin » en février-mars 2023, qui ont permis de faire un retour au grand public de cette expérience pédagogique multipartenaire.

Des travaux d'aménagement qui, à court terme, vont avoir des effets sur l'attractivité du centre-ville

De manière très globale, les premiers éléments d'appréciation des résultats atteints par rapport aux diagnostics réalisés et aux objectifs fixés, conduisent à souligner l'avancée de différents projets qui, -bien que n'ayant pas tous été intégrés au plan d'action en 2018- ont (ou vont avoir dans les années à venir) une incidence majeure sur l'attractivité du centre-ville.

En premier lieu, il convient de souligner le rôle d'accélération de la transformation du centre-ville joué par le **projet d'aménagement BNG**. Sa mise en service en 2024 permettra de mesurer pleinement les incidences sur les usages du centre-ville mais les travaux en cours permettent d'ores et déjà d'apprécier la qualité des aménagements mis en œuvre. Le BNG amorce la modernisation des espaces publics du centre-ville, le rééquilibrage de la place accordée aux différents modes de transports (automobile, bus, vélo, marche à pied) et le renforcement de la végétalisation.

Cette transformation à l'œuvre va se poursuivre avec **les travaux de requalification du plateau piétonnier**. Ce projet, dont les travaux débutent en 2023, a été défini sur la durée du programme ACV2018-2022. Il permettra de favoriser l'accessibilité de tous les publics, de valoriser le patrimoine bâti et culturel du centre historique, de végétaliser un quartier jusqu'à présent très minéral et d'améliorer la qualité des rues piétonnes. Il vient se raccorder aux aménagements du parking Notre Dame livrés en 2022.

Les travaux d'aménagement de la voie douce du Homet débiteront également fin 2023. En limite du périmètre ORT, cette liaison est destinée à favoriser la connexion depuis la gare SNCF vers le front de mer et l'ouest de la ville, en développant les trajets domicile-travail, loisirs et sportifs.

Parallèlement, **la restauration des monuments historiques protégés du centre-ville** se poursuit, avec en premier lieu la mise en valeur du théâtre à l'italienne, inaugurée en 2022. Le monument a retrouvé sa splendeur d'antan et il est d'autant mieux révélé par l'éclairage de sa façade en soirée et les aménagements de la place De Gaulle où les éléments de pollution visuels ont été retirés (parking, abris bus...). Les qualités esthétiques du bâtiment participent à une mise en place de l'espace public où les publics – habitants et touristes ont plaisir à se retrouver.

La politique municipale en matière d'accompagnement au ravalement de façade (77 ravalement subventionné entre 2018 et 2022 sur le périmètre ORT, représentant 95 806 € d'aides) et à la rénovation de vitrine (82 rénovations subventionnés entre 2018 et 2022 sur le périmètre ORT, représentant 181 012 € d'aides) continue de produire ses effets. Pour la rénovation de vitrine, elle est désormais complétée par le dispositif « Cotentin proximité » mis en place par l'agglomération.

En termes d'équipements publics, **le projet de transformation et de réhabilitation du complexe Chantereyne en palais des sports** se précise, avec le dépôt du permis de construire d'ici la fin de l'année 2023. Il s'agit de proposer aux usagers, aux sportifs de haut niveau, aux scolaires et aux clubs, un équipement aux standards actuels tout en conservant cet emplacement central, qui conforte l'attractivité du centre-ville et évite les longs déplacements pour les sportifs comme pour les supporters.

Dans le périmètre ORT également, **la finalisation des aménagements de la ZAC des Bassins** est en cours (aménagement des espaces publics, programmes de construction d'habitat et de locaux dédiés aux activités tertiaires, et d'équipements publics – notamment livraison du pôle petite enfance Agnès Varda en 2022-favorisant la mixité urbaine et sociale). A proximité immédiate de la ZAC, un parc de stationnement paysager a été amené Avenue de l'hôpital. Avec une forte dimension paysagère et des déplacements doux favorisés, ce parking a une vocation de lisière filtrante pour l'ensemble du quartier. Il est par ailleurs équipé d'un stationnement pour les vélos, couvert et sécurisé.

Un schéma d'aménagement cyclable a été défini et adopté par la ville en novembre 2022, qui donne lieu à de premiers aménagements, en cohérence avec les travaux réalisés dans le cadre du projet BNG. Les aménagements se poursuivront dans les années à venir (amélioration de la connexion du centre-ville avec le bourg d'Octeville, le quartier des Provinces, le quartier des Fourches, traitement du carrefour – Rond-point de Poole...).

Des études menées sur la période 2018-2022 qui permettent d'avoir une vision prospective et de programmer les investissements futurs

- Inscrite dans le cadre d'Action Cœur de ville, **une étude de programmation espaces publics** a été initiée mi 2022. Elle a été confiée à la Fabrique Urbaine et elle a pour principaux objectifs :
 - o de prioriser les investissements à programmer sur les espaces publics du centre-ville dans les années à venir. Les principaux enjeux issus de la deuxième phase de l'étude ont été présentés lors du bureau municipal du 23 janvier 2023. La troisième phase de cette étude est amorcée et se poursuivra à l'automne pour s'achever d'ici la fin de l'année. Elle a pour objectif d'établir un plan guide phasé et chiffré (stabilisation du schéma d'ensemble défini en phase 2, définition plus précise des futurs secteurs opérationnels, estimation des coûts, proposition de phasage...).
 - o de définir et de concevoir un parcours extraordinaire qui contribue également à renforcer l'attractivité et à mettre en valeur le centre-ville (voir ci-dessous).

Cette étude encore en cours doit permettre d'alimenter la réflexion prospective sur l'aménagement des espaces publics du centre-ville en vue de la définition d'une deuxième phase de travaux après la rénovation du plateau piétonnier historique en cours.

- **Une étude de stratégie foncière** a permis d'identifier les enjeux de renouvellement urbain sur le centre-ville et d'identifier des enjeux spécifiques au secteur d'entrée de ville de l'avenue Amiral Lemonnier, qui permet aujourd'hui de motiver la demande d'extension du périmètre ORT dans le cadre d'ACV2. Cette étude sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement Public Foncier de Normandie a été menée en 2019 par le bureau d'études Planis, avec pour objectif de permettre à la ville de conserver la maîtrise de l'urbanisation et des projets, et de veiller à la bonne utilisation de la ressource foncière disponible. A l'issue de cette étude, le bureau d'étude Planis a fourni à la ville un ensemble d'outils et de données. La collectivité doit aujourd'hui se réapproprier ces éléments afin de continuer à faire vivre la stratégie foncière au quotidien, mais également afin de passer à l'opérationnel sur les sites prioritaires en planifiant les interventions publiques sur ce mandat et sur le mandat suivant (sur une dizaine d'années), dans le but de prévoir la temporalité des différentes interventions et leurs résultats
- Parallèlement, **une étude de programmation urbaine** a permis de définir le projet urbain du quai Lawton Collins, projet urbain majeur des années à venir, dans le périmètre ORT. Les études préalables se poursuivent avec les objectifs suivants :

- créer un nouveau quartier qui tout en permettant de maintenir les activités existantes (notamment activités portuaires) et de développer sur ces friches portuaires, un nouveau lieu de vie et d'animation de la ville emblématique pour les Cherbourgeois, habitants du Cotentin et touristes.
- développer un lieu de loisirs, festif et culturel avec une programmation d'activités culturelles et festives;
- Développer le caractère touristique du site en valorisant le paysage et l'environnement urbain en améliorant les parcours vers le centre-ville ; en permettant l'installation d'un hôtel.

Quelques chiffres pour illustrer la revitalisation à l'œuvre sur le centre-ville :

Les premiers effets des actions menées dans le centre-ville dans le cadre d'ACV sont mesurables notamment au travers de la **diminution du taux de vacance des cellules commerciales**. Le taux de vacance commerciale est aujourd'hui de 9% sur le périmètre ORT (correspondant à 75 cellules commerciales) contre un peu plus de 13% en 2018. Cette baisse notable se traduit notamment par un dynamisme du centre-ville (seulement 6% sur le plateau piétonnier contre 9% en 2019) avec toutefois des points de vigilance :

- La vacance est concentrée sur certains secteurs notamment rue de la Paix – rue de l'Union, rue Christine, rue Grande Rue, Rue du Val de Saire... qui nécessite des interventions spécifiques.
- Certaines cellules commerciales sont vacantes depuis plusieurs années (26 % sont inoccupées depuis plus de 6 ans), avec une corrélation importante entre la durée de la vacance et l'état des façades et du bâti ce qui met en évidence la nécessité de poursuivre les politiques publiques en faveur de la rénovation du bâti dans le centre-ville.
- De nombreux départs à la retraite sont à prévoir dans les années à venir, vu la pyramide des âges des dirigeants inscrits au registre des commerces (16% ont 60 ans et plus, 15% ont entre 55 et 59 ans).
- Enfin, les projets en cours (BNG, requalification du plateau piétonnier) qui une fois réalisés renforceront l'attractivité commerciale du centre-ville, peuvent nuire à l'activité commerciale durant les travaux.

Concernant **la fréquentation du centre-ville**, l'analyse des données « MyTraffic » (*données relatives à la fréquentation des centres-villes, disponibles sur le portail d'opendata de la Caisse des Dépôt*) permet de conclure à une fréquentation constante entre 2021 et 2022, et une augmentation de la fréquentation, malgré d'importants travaux sur l'espace public avec la mise en œuvre des infrastructures liées au BNG.

- Témoin du dynamisme du centre-ville (impact des croisiéristes ?)
- Mais peut-être constance de la fréquentation à relativiser compte tenu d'une année 2021 marquée par les restrictions liées au Covid

Concernant le volet habitat, il convient de faire le bilan de l'OPAH et de l'OPAH-RU (centre ancien et une partie de l'avenue de Paris) qui ont été lancées en octobre 2016. L'OPAH-RU, qui prenait fin en octobre 2021, a été prolongée d'un an sur un périmètre élargi au périmètre ORT. Une opération RHI-Thirori a également été lancée après la finalisation d'une étude de calibrage fin 2016.

Sur le périmètre OPAH-RU et ORT, le dispositif a permis de financer la rénovation de 101 logements (dont 37 logements très dégradés comprenant 33 logements locatifs). Il a permis la remise sur le marché de 48 logements vacants et le développement d'une offre locative (loyers plafonnés ANAH) de 37 logements. Le dispositif a mobilisé 1,4 millions d'aides allouées par l'ANAH et les collectivités.

Sur le périmètre d'origine de l'OPAH-RU, les aides aux propriétaires bailleurs ont concerné 33 logements très dégradés et 4 logements dégradés. Les objectifs ont été atteints à 70% alors que le contexte était peu favorable (faible mobilisation des investisseurs en début de période, immobilier plus actif depuis 3 ans, qui peut orienter les investisseurs vers des loyers déconventionnés, développement des locations meublées...).

En revanche, pour les aides aux propriétaires occupants, les objectifs de l'OPAH-RU n'ont été atteints qu'à 18% sur le périmètre d'origine de l'OPAH-RU (contre 90% d'objectifs atteints sur le reste du territoire de la commune couvert par une OPAH de droit commun) ce qui doit amener à questionner le futur dispositif sur cette cible. L'augmentation du reste à charge (liés à la hausse des coûts de travaux, à la hausse des taux d'intérêts et à l'absence de revalorisation des aides ANAH depuis 2011), la difficulté à mobiliser les entreprises, l'augmentation des délais d'intervention, font partie des freins identifiés par l'opérateur qui était en charge de l'OPAH-RU.

Il est important de souligner la persistance de logements dégradés et vacants qui doit conduire à poursuivre les politiques publiques en faveur de l'habitat. Le lancement d'une étude de calibrage pré-opérationnelle OPAH- OPAH-RU fera donc partie des actions prioritaires dans le cadre d'ACV 2. L'évaluation, la mise en perspective et le déploiement de dispositifs appropriés d'aide à l'amélioration de l'habitat privé sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin mérite une attention particulière, au moment où l'attractivité résidentielle s'est renforcée. Le nombre de logements, vacants, dégradés et faisant l'objet de périls reste important, et le nombre de logements remis sur le marché, après travaux, reste insuffisant au regard du potentiel et de l'évolution favorable du marché.

Les opérations menées dans le cadre de l'ORI devront également se poursuivre et les collectivités devront collectivement rechercher les réponses les plus appropriées, et mettre en œuvre les dispositifs d'aide les plus efficaces à la requalification de l'habitat ancien sur le centre-ville.

Les interventions d'Action Logement dans le cadre d'Action Cœur de ville ont conduit à la mobilisation de 4 861 266 € d'aides financières (997 351 € de subventions et 3 863 915 € de prêts) – 79 logements après travaux dont 47 AL

- 4 opérations de bailleurs privés accompagnés par Action Logement pour le financement de 17 logements correspondant à un montant d'aides de 861 407 €
- 4 opérations de bailleurs sociaux accompagnés par Action Logement pour le financement de 62 logements correspondant à un montant d'aides de 3 999 859 €

Zoom sur quelques projets emblématiques de reconquêtes d'immeubles dans le centre ancien et plus largement dans le périmètre ORT :

- Le projet concernant l'immeuble Ratti : cet immeuble remarquable du l'hyper centre a été vendu au promoteur Nexity. Un projet de réhabilitation (commerces et logements) doit permettre de le préserver et de mettre en valeur son architecture Art Déco. L'analyse des potentiels du bâtiment menée grâce au concours de l'ANCT dans le cadre du dispositif ACV a contribué à l'émergence de ce projet. Un permis de construire est en cours d'instruction.
- Dans le cadre de l'ORI, la reconquête en cours de plusieurs îlots du centre-ville :
 - L'acquisition amiable de l'îlot Révolution est sur le point de se terminer, la collectivité devra procéder à la démolition de l'immeuble conformément à la subvention Fond Friche. Un bailleur social a été sollicité pour examiner la faisabilité d'une résidence dite mobilité pour les jeunes salariés de moins de 30 ans. L'étude de faisabilité se poursuit, l'esquisse est attendue prochainement.
 - Concernant l'immeuble Havet, rue Louis XVI, la procédure d'expropriation est particulièrement longue et complexe. Il est néanmoins envisagé le lancement d'un appel à promoteurs dans les prochains mois, qui tiendra compte des contraintes du site et en particuliers des risques d'inondations, intégrées au plan de prévention.
 - L'acquisition à l'amiable de l'immeuble Bleas, rue de la paix, a abouti et une réflexion programmatique va être lancée sur le devenir de cette emprise élargie à l'Omnia et d'autres emprises municipales voisines de la mairie déléguée. Le devenir de ces emprises foncières enclavées et situées rue de la paix et près de la mairie déléguée de Cherbourg -Octeville vont nécessiter des études complémentaires, l'EPF a été sollicité pour une étude flash.
 - Ilot Mabille : Après une première phase de commercialisation, ce programme d'une centaine de logements porté par Bouygues, fait l'objet d'un permis de construire modificatif en cours d'instruction. Le projet situé au carrefour de la rue Val de Saire et rue Aristide Briand (périmètre ORT) fait l'objet d'une attention particulière, vu les enjeux d'insertion urbaine et architecturale de ce programme.

Les interventions de la Banque des Territoires dans le cadre d'Action Cœur de ville ont conduit à la mobilisation de 3 290 300 € d'aides financières déclinées comme suit :

- cofinancement de l'étude immeuble Ratti : 9 300€
- cofinancement de l'étude de préfiguration OPAH RU : 12 000€
- financement de l'AMO foncière volets 1 et 2 : 30 000 €
- cofinancement du schéma d'accueil des entreprises : 30 000€
- cofinancement de l'étude d'aménagement commercial et hôtelier : 30 000€
- cofinancement de l'étude croisière : 25 000€
- étude du campus connecté : 24 000€
- étude préalable CNAM et subvention d'amorçage : 30 000€ + 100 000€
- intracting éclairage public: 3 000 000€

Annexe 2 : Liste et détails des fiches-actions qui composent le plan d'action

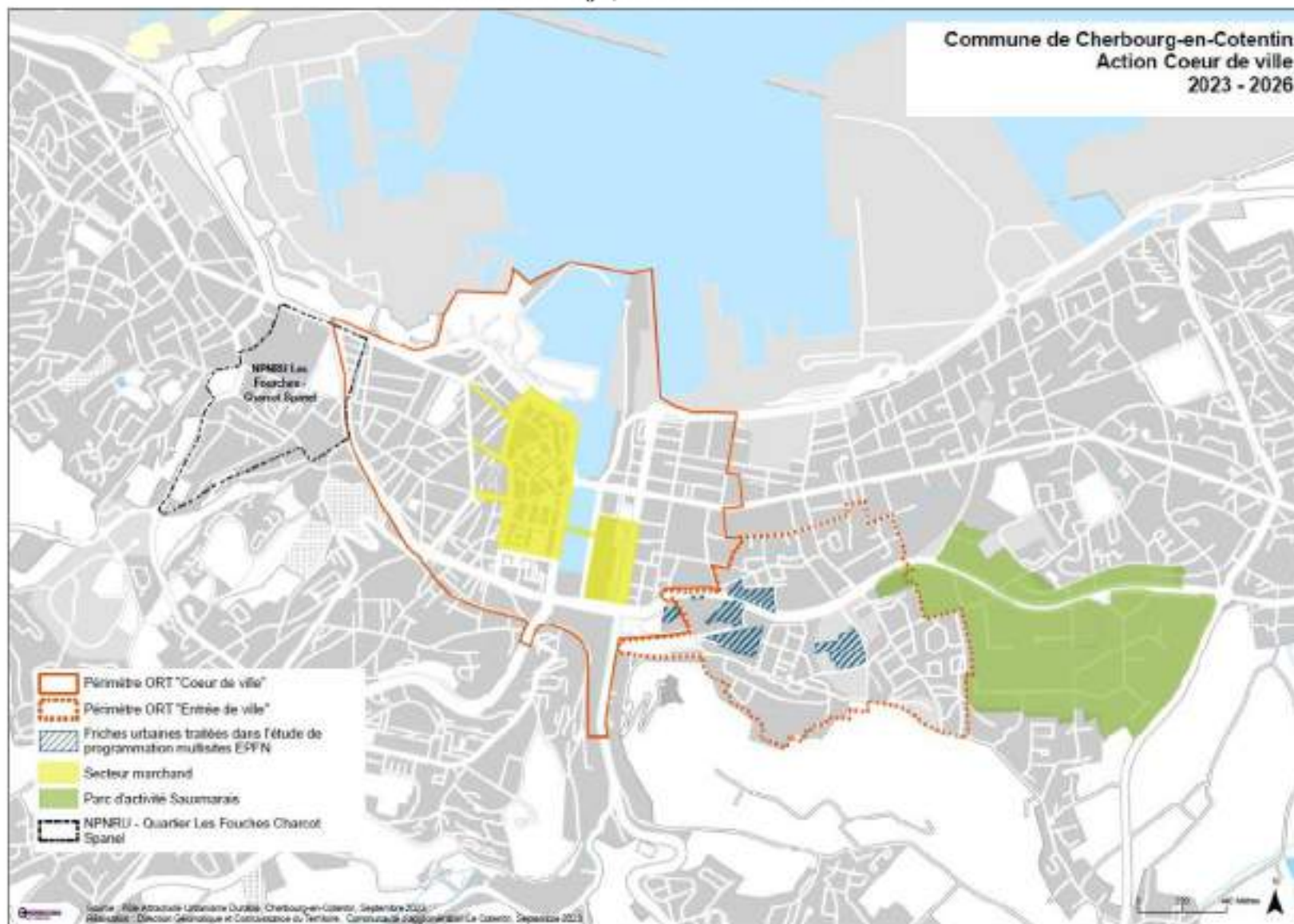
A ce stade, seules les actions intégrées dans le périmètre « entrée de ville » sont intégrées. La réalisation et la mise à jour de l'ensemble des fiches sera réalisée, en lien avec les différents partenaires, à l'arrivée de la nouvelle chargée de mission Action Cœur de ville et Commerces, prévue au 01/10/2023.

Titre du projet	Etudes multisites d'urbanisme pré-opérationnel Secteur entrée de ville – Avenue Amiral Lemonnier
Axe de rattachement	L'ensemble des 5 axes ACV est concerné par cette étude globale
Date de signature	Signature de l'avenant ? de la fiche ?
Description générale	<p>L'étude de stratégie foncière menée dans le cadre d'ACV1 a relevé la présence de 6 sites stratégiques au sein d'un même périmètre, le secteur dit « Amiral Lemonnier », très dégradé, mais à fort potentiel.</p> <p>En effet, la mutabilité de sites industriels, artisanaux, commerciaux, tertiaires (en partie désaffectés et pour la plupart dégradés et mutables à court et moyen terme), couplée à une proximité du centre-ville et un contexte de renouvellement urbain amorcé par d'importants travaux (ZAC des Bassins, Bus Nouvelle Génération) font de ce secteur un site propice au recyclage foncier. Le projet d'extension de chaleur concédé par la ville sur ce secteur constitue un élément favorable à sa redynamisation, en cohérence avec les objectifs de sobriété énergétique. Différentes actions sur les transports et l'espace public permettent d'envisager une mobilité décarbonnée et de créer une liaison efficace vers le centre-ville : lancement du BNG en août 2024, aménagements cyclables et mise en place de zones 30 à court terme.</p> <p>Une première étape est d'ores et déjà identifiée et engagée avec le lancement à l'automne 2023 d'une étude pré-opérationnelle qui définira la restructuration et la valorisation du secteur « Amiral Lemonnier ». Cette étude comprendra 3 phases : diagnostic urbain et technique, propositions de scénarii d'aménagement à l'échelle du secteur et esquisses de faisabilité technique et financière sur chacun des 6 sites stratégiques</p>
Objectifs	<p>Ce secteur dit « d'entrée de ville » doit être qualifié à travers la définition d'une nouvelle programmation mixte (logements, équipements publics, activités commerciales et tertiaires) qui devra se s'inscrire en complémentarité avec l'activité commerciale du centre-ville, le centre commercial des Eléris et le parc d'activités de Sauxmarais. Une requalification de l'avenue Amiral Lemonnier en « boulevard urbain » devra également être amorcée en complémentarité avec les actions en cours d'apaisement des quartiers situés à proximité, dans un objectif de sécurisation des traversées tout en maintenant le trafic nécessaire au fonctionnement du territoire.</p> <p>Ce projet nécessite une intervention publique globale d'envergure afin d'anticiper la déprise de ce secteur, de traiter les friches actuelles et d'empêcher l'émergence de nouvelles friches à travers un projet de renouvellement urbain garantissant une cohérence territoriale. Ce type d'opérations complexes, au bilan économique fragile et alourdis par les frais de démolition, de réhabilitation et/ou de dépollution, nécessite une variété programmatique et le cas échéant un équilibre économique à trouver entre plusieurs sites en reconversion.</p> <p>Le secteur étant confronté à différents risques naturels (submersion, inondation, éboulement), les futurs aménagements et constructions seront contraints d'intégrer un certain niveau de résilience. Il s'agira de trouver des compromis entre les développements urbains à mener, leurs protections face aux risques et l'aménagement d'espaces naturels.</p> <p>Enfin ce secteur devra répondre à l'objectif de renforcement de l'attractivité résidentielle de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin à travers la construction d'une nouvelle offre de logement diversifiée : locatifs sociaux, accession sociale à la propriété, bail réel solidaire, accession libre...</p>
Maître d'ouvrage	Etablissement Public Foncier de Normandie
Partenaires locaux	Ville – Communauté d'agglomération

Coût total	Etude de programmation urbaine : Etudes techniques sites AFPA et Abattoirs :
Financements prévisionnels	EPF : Région : Agglomération : Répartition des co-financements en cours Ville :
Date de lancement	Octobre 2023
Date de livraison	Octobre 2024
Indicateurs d'avancement	Rendu des livrables prévus à chacune des phases de l'étude
Indicateurs de résultat	Finalisation de l'étude et engagement des phases opérationnelles des projets

+ fiche étude AMO – Nouvel équipement culturel – Conservatoire et salle de spectacles

Annexe 3 : Cartographie des secteurs d'intervention



**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

LE PRÉFET

Rouen, le 9 octobre 2023

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer qu'à la suite d'une consultation écrite organisée du 18 au 27 septembre 2023, le Comité régional d'engagement du programme « Action Cœur de Ville » a émis un avis favorable sur l'avenant n°2 à la convention-cadre de la ville de Cherbourg en Cotentin.

Je tiens à saluer l'ampleur du travail que vous avez réalisé et vous adresse tous mes encouragements pour mener à bien ce projet de revitalisation.

Les conditions sont ainsi réunies pour vous permettre de présenter le projet d'avenant à la prochaine session de votre assemblée délibérante.

Mes services demeurent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Jean-Benoît ALBERTINI

Copie : Monsieur le Préfet de la Manche

Monsieur David MARGUERITTE
Président de l'Agglomération du Cotentin
Hôtel de l'Atlantique
Boulevard Félix Amlot
50 102 CHERBOURG-EN-COTENTIN

AVENANT DE PROJET
A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE –
OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ENTRE

- La Commune de Cherbourg-en-Cotentin représentée par son maire Monsieur Benoit ARRIVÉ;
- La Communauté d'agglomération Le Cotentin représentée par son président Monsieur David MARGUERITTE.

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par Monsieur Gérard GAVORY, Préfet du département de La Manche,
- La Banque des territoires de la Caisse des Dépôts et Consignations représentée par Madame Céline SENMARTIN,
- Le groupe Action Logement représenté par Monsieur Alain PIQUET,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Monsieur le Préfet de la Manche,
- L'Etablissement Public Foncier (EPF) Normandie représenté par Monsieur Gilles GAL,
- Le Conseil Départemental de la Manche représenté par Monsieur Marc LEFEVRE

ci-après, les « **Partenaires institutionnels** »

d'autre part,

AINSI QUE

- Monsieur Daniel DUFEU, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie,
- Monsieur MESLIN, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche

ci-après, les **Autres Partenaires locaux**,

Il est convenu ce qui suit.

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : BILAN DE LA PHASE D'INITIALISATION

1. Etudes et diagnostics en cours et/ou finalisés
2. Conclusions des diagnostics et synthèse des enjeux pour la redynamisation du cœur de ville

ARTICLE 2 : LA STRATEGIE DE REDYNAMISATION

1. Orientations stratégiques pour la redynamisation du cœur de ville de Cherbourg-en-Cotentin
2. Définition du périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

ARTICLE 3 : LES DYNAMIQUES EN COURS : MISE EN ŒUVRE DES PREMIERES ACTIONS MATURES

ARTICLE 4 : PLAN D'ACTION POUR LA REDYNAMISATION DU CŒUR DE VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

1. Arborescence
2. Calendrier de déploiement

ARTICLE 5 : SUIVI ET EVALUATION

TABLE DES ANNEXES

ARTICLE 1 : BILAN DE LA PHASE D'INITIALISATION

1. Etudes et diagnostics en cours et/ou finalisés

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'ouvrage	Financeurs	Etat d'avancement et synthèse des conclusions
1	Etude stratégie foncière	Etablissement Public Foncier de Normandie	Etablissement Public Foncier Ville de Cherbourg-en-Cotentin Région Normandie	Réunion de lancement début février 2020 Voir Annexe 1
1	Etude Mise en place d'un périmètre obligatoire de ravalement de façades	Ville de Cherbourg-en-Cotentin	Ville de Cherbourg-en-Cotentin	Réunion de lancement le 4 février 2019 ; fin de l'étude prévue pour le 1 ^{er} trimestre 2020 Voir Annexe 2
2	Etude d'aménagement commercial	Communauté d'agglomération Le Cotentin	Communauté d'agglomération Le Cotentin Banque des Territoires	Etude achevée ; Présentation du plan d'action au 1 ^{er} trimestre 2020 Voir Annexe 3
2	Etude pour la mise en place d'un schéma d'accueil des entreprises	Communauté d'agglomération Le Cotentin	Communauté d'agglomération Le Cotentin Etat Banque des Territoires	Livraison du schéma prévue pour mars 2020 Voir Annexe 4
2	Etude sur le potentiel de développement de la croisière	Ports de Normandie	Communauté d'agglomération Le Cotentin Ports de Normandie Offices de Tourisme du Cotentin Banque des Territoires	Fin de l'étude prévue pour le 1 ^{er} semestre 2020 Voir Annexe 5

2	Concert'Action Cœur de Ville : démarche participative commerçants/consommateurs	Ville de Cherbourg-en-Cotentin	Ville de Cherbourg-en-Cotentin FNADT	Démarche achevée, suite à des travaux engagés entre janvier et juin 2019 Voir Annexe 6
---	--	--------------------------------	---	---

2. Conclusions des diagnostics et synthèse des enjeux pour la redynamisation du cœur de ville

2.1 Eléments de diagnostics thématiques

▪ Des éléments en matière d'habitat :

Le centre ancien s'inscrit dans une trajectoire de dépeuplement, de paupérisation, les classes moyennes ne sont plus aussi prégnantes (CSP intermédiaires et cadres), les personnes seules constituent la principale catégorie de ménages résidant en cœur de ville, alors même que la dynamique économique et industrielle forte du territoire s'accompagne de l'arrivée de nouvelles populations sur le territoire.

- Vacance : En 2016 ce sont 3608 logements vacants sur CEC avec un taux de 8,4%.
- Habitat potentiellement indigne : Cherbourg-Octeville (8,05%) dispose du taux le plus élevé de logements potentiellement indignes dans son parc privé de résidences principales avec 853 logements concernés.
- Amélioration de l'habitat : Dans les années 90/2000, l'amélioration de l'habitat vise à éradiquer l'inconfort des ménages, et à mettre les logements aux normes de confort ; il convient de souligner les évolutions à la baisse du nombre et du taux de logements inconfortables. Les interventions dans le cadre des différents PLH qui se sont succédé ont porté sur la mise en œuvre d'OPAH et de FIG.
- Interventions publiques en faveur de l'habitat : Une politique volontariste de requalification de l'habitat par le biais de plusieurs OPAH est déployée sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin depuis 1991 ; Le PLH de la Communauté Urbaine 2013-2018 a renforcé les interventions Amélioration d'Habitat en adjoignant le volet coercitif du RHITHIRORI.

La première OPAH RU ciblée sur le périmètre du centre historique de Cherbourg date de 1999. En matière d'Amélioration de l'Habitat et dans le cadre des OPAH, le bilan s'adapte aux priorités de l'ANAH et en particulier la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptabilité des logements à la perte d'autonomie. Les résultats sont importants mais pour autant, ils peuvent apparaître dilués au regard des logements potentiellement réhabilitables. Autant les résultats sont là pour l'OPAH, autant la requalification des logements reste à amplifier sur le périmètre de l'OPAH RU.

Éléments de bilan de l'OPAH-RU 2016-2021, au 2 octobre 2019 :

- 97 porteurs de projets informés
- 23 logements améliorés, aidés à hauteur de 350 000€ (ANAH, Caisses de retraite, CAC, Région, Conseil départemental, Action Logement), pour un montant total de travaux réalisés de 1 000 000€.

Il convient de souligner les bons résultats globaux de l'OPAH sur CEC :

- 411 logements améliorés dont 44 logements vacants avant travaux, 81 logements adaptés et 81 logements adaptés. Sur 3 ans 3 222 000 euros d'avantages obtenus pour les particuliers et 8 millions d'euros de travaux réalisés

- Perspectives

Le PLH, au travers de son diagnostic en cours doit également contribuer à mettre en exergue les éléments de cadrage sur le centre ancien. Ce diagnostic pourra être complété durant la phase d'initialisation par une étude fine de la vacance, la prise en compte de l'ABS, des données de l'INSEE, des données sur les copropriétés dégradées... Le marché local du logement sur le périmètre Cœur de Ville, voire les micros marchés locaux devront être appréciés.

Enfin, à noter que le règlement du Plan Prévention Risques Naturels Multirisques (PPRNM) est à prendre en considération dans les projets de requalification de l'habitat ancien du centre-ville.

Depuis des années, des dispositifs incitatifs de requalification de l'habitat, et depuis quelques années des dispositifs coopératifs ont été déployés sur le centre historique. Une politique volontariste en matière d'habitat visant à remettre sur le marché des immeubles aujourd'hui dégradés voire très dégradés mérite d'être poursuivie, voire réajustée pour être encore plus efficace. Le couplage de l'Amélioration d'Habitat avec le RHI-THIRORI nécessite d'être amplifié, le lien entre habitat et revitalisation des commerces doit être particulièrement pris en compte, pour notamment reconquérir les logements vacants au-dessus des commerces et pour apprécier de façon structurée la diversification d'usage des RDC, la question accessibilité au numérique doit être appréciée.

- **Des éléments en matière de développement économique et d'emploi :**

Le Cotentin dispose d'une économie à la fois présente et productive au niveau régional, et national sur certains secteurs. L'activité économique de la presqu'île du Cotentin repose sur trois secteurs phares : l'économie maritime (construction d'unités militaires et de plaisance, la pêche, la transformation des produits de la mer, le trafic fret et passagers), l'industrie agroalimentaire (produits laitiers, maraîchage), et le développement des énergies (le nucléaire, l'éolien offshore et l'hydrolien).

En termes d'emploi, le Cotentin a montré une capacité de résilience durant la crise des années 2000, puisqu'il a connu une légère hausse du nombre d'emplois entre 2007 et 2012 (+ 1 %, alors que la Région Normandie a connu une baisse de 0,7 %). Le bassin d'emploi se distingue, aussi en Normandie, par la plus forte progression d'emplois salariés sur la période récente (+ 6,7 % entre 2009 et 2015). Le taux de chômage enregistré sur la zone d'emploi au 4ème

trimestre 2017 est de 7,5 %, soit une baisse de 1,3 % en un an. Ce taux est de 8,9 % en Normandie, 8,6 % en France, 7 % dans la Manche.

Cherbourg-en-Cotentin représente le principal pôle d'activité du Cotentin puisqu'il regroupe 28 239 emplois salariés, soit plus de 52% de l'ensemble, et 4 260 établissements (soit près d'un tiers du total sur le Cotentin).

Le périmètre de l'étude Action Cœur de Ville tel que défini dans cette convention, compte 1364 établissements, soit 17,6% des établissements de Cherbourg-en-Cotentin et 6,5% de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. L'unité urbaine présente un caractère tertiaire très prononcé (79%). Le poids de l'industrie, s'il a reculé depuis les années 70, reste important, comme dans le Cotentin en général. L'économie maritime est très présente à Cherbourg, avec en particulier la construction navale (Naval Group, CMN...), mais aussi la pêche, le nautisme... Par ailleurs, les activités de services aux entreprises et d'ingénierie se développent, parfois en lien avec les grands groupes (sous traitance).

Le territoire dispose d'un savoir-faire reconnu pour l'accueil des grands chantiers, avec la capacité à mobiliser les ressources afférentes et à apporter des compétences parfois très spécifiques en matière d'ingénierie. Les perspectives sont notables, avec des grands chantiers en cours ou à venir, qui auront un impact économique très fort, en lien avec les nombreux sous-traitants. Les projets de recrutement sont ainsi très élevés pour 2018, le Cotentin étant le bassin d'emploi normand avec les perspectives les plus fortes : 5 817 projets de recrutements, en progression de 80% par rapport à 2017. Cette phase de développement économique importante concerne notamment des entreprises ayant des sites à proximité immédiate du cœur de ville : Naval group, CMN, LM Wind Power, Saumon de France...

Face à ce constat, il est à noter que le cœur de ville n'a pas jusqu'ici profité de ces éléments de conjoncture favorable, tant en terme de démographie que de retombées économiques. Il y a donc un véritable enjeu autour du développement de l'activité des entreprises situées à proximité du cœur de ville, pouvant favoriser le retour des habitants et de l'immobilier de bureau dans ce secteur, et devant permettre l'augmentation de la fréquentation et des flux économiques en cœur de ville.

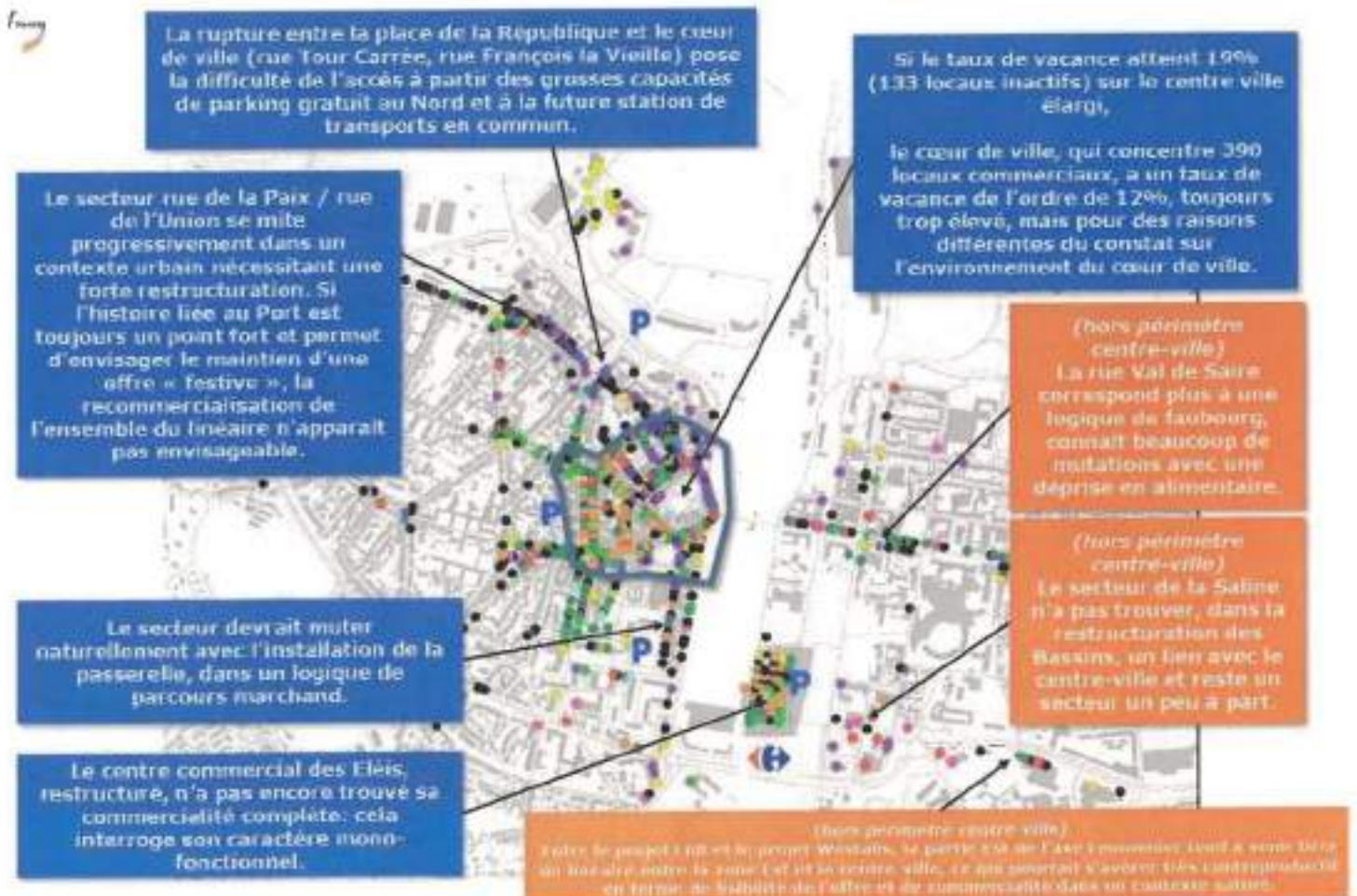
▪ Des éléments en matière de commerce :

Le cabinet Pivadis a livré en mars 2016, une étude d'aménagement commercial à l'échelle de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg, qui montre que :

- le marché théorique n'est pas et ne sera pas suffisant pour permettre une re-commercialisation des 26.000 m² de locaux commerciaux inoccupés, avec même un risque potentiel d'évolution jusqu'à 35.000 m² de locaux vacants à relativement court terme,
- les stratégies foncières et immobilières développées par les acteurs professionnels ont impliqué des phénomènes de transferts qui ont remis en cause l'organisation initialement définie. Pour autant, l'offre commerciale ne s'est pas diversifiée et n'a pas gagné en attractivité : les nouvelles enseignes se sont inscrites uniquement dans une logique de captation des flux et de marchés existants, prélevés au détriment des pôles historiques.

Le cœur de ville de Cherbourg-en-Cotentin compte 534 locaux commerciaux, dont 441 commerces et services actifs. Il concentre la moitié des pertes de commerces et services de Cherbourg-en-Cotentin sur la dernière décennie, et enregistre un taux de vacance qui progresse de 12 à 17,4% (à fin 2015). Il est à noter cette vacance a évolué au fil des ans : alors qu'elle concernait auparavant certaines rues excentrées du cœur de ville en raison d'une diminution du secteur marchand, elle touche à présent le cœur de ville avec quelques inoccupations à forte portée symbolique notamment dans le secteur piéton.

L'évolution de la zone des bassins donne néanmoins une nouvelle dimension potentielle, avec un périmètre élargi qui comprend 775 locaux commerciaux, pour un taux de vacance de l'ordre de 18%, fragilisée par la difficulté de commercialisation du nouveau centre commercial des Elés et la vulnérabilité de la rue du Val de Saire.



Un programme de redynamisation commerciale est en cours de déploiement par la Ville, au travers de différents axes : accompagnement des porteurs de projets, aide aux rénovations des vitrines et terrasses, campagnes de promotion du commerce de cœur de ville, mise en place d'outil de pilotage de l'activité commerciale, etc. La Communauté d'Agglomération Le Cotentin a précisé les contours de ses compétences commerciales, et finalise une stratégie en faveur d'un aménagement commercial équilibré à l'échelle du territoire de l'EPCI.

▪ Des éléments en matière de tourisme :

Bordée par la plus grande rade artificielle d'Europe, Cherbourg-en-Cotentin possède un patrimoine architectural, botanique et maritime exceptionnel. Ses parcs et jardins situés entre terre et mer recèlent des essences exotiques rares, ramenées des expéditions scientifiques des XVIII^e et XIX^e siècles. Le schiste, oscillant entre le bleu et le vert, et les palmiers omniprésents confèrent une véritable signature patrimoniale à Cherbourg-en-Cotentin.

L'activité touristique du cœur de ville s'articule autour des flux maritimes et terrestres :

- Idéalement positionné pour les liaisons avec l'Angleterre et l'Irlande, le port de Cherbourg dispose de lignes régulières avec Poole & Portsmouth (Brittany Ferries) pour le Royaume Uni, et avec Rosslare (Irish Ferries et Stena line) pour l'Irlande avec des escales le week-end vers Dublin (Irish Ferries).

Cherbourg-en-Cotentin entretient également une longue histoire avec les paquebots et ce, depuis la fin du XIX^e siècle. Disposant d'un port en eau profonde, Cherbourg-en-Cotentin peut en effet accueillir à proximité immédiate du cœur de ville les plus grands paquebots du monde comme le Queen Mary 2, l'Harmony of the Seas... 24h/24 sans contrainte de marées. En 2019, 57 paquebots ont fait escale à Cherbourg-en-Cotentin, soit 84 368 croisiéristes et 36 263 membres d'équipage accueillis sur le territoire. Le nombre d'escales est en progression sur les cinq dernières années. Il convient également de noter l'augmentation de la taille des paquebots, puisqu'en 2019, 12 escales ont concerné des paquebots dont la capacité est supérieure à 3 500 passagers.

L'activité plaisance est également présente au cœur du périmètre ORT : avec ses 1 600 anneaux, dont 200 sont réservés aux visiteurs, Port Chantereyne est le 1^{er} port d'escale français sur la façade Manche. Port en eau profonde, il est accessible aux plaisanciers 24h/24, ce qui en fait une destination de choix. Port Chantereyne est également labellisé Pavillon bleu depuis 2002 et "5 Gold Anchors", le plus haut niveau d'excellence de cette labellisation britannique qui vise à noter la qualité des services et d'accueil des ports de plaisance. En 2019, 4 506 bateaux visiteurs ont été accueillis sur Port Chantereyne, pour un total de 14 576 nuitées (+2% par rapport à 2018).

- La fréquentation touristique de la ville est également basée sur des flux terrestres importants alimentés par un réseau de 13 000 résidences secondaires, 79 hôtels et

auberges, 1 800 gîtes et location de meublés, 230 chambres d'hôtes, 69 établissements d'hôtellerie de plein air et 23 aires de camping-cars réparties sur l'ensemble du Cotentin.

Au cœur de la destination Cotentin, la ville de Cherbourg-en-Cotentin joue son rôle de pôle urbain incontournable de par son offre de commerces, de restaurants, d'équipements et d'événements culturels, nautiques et sportifs. Pour l'année 2019, les bureaux d'information touristique de Cherbourg-en-Cotentin ont enregistré 24 521 demandes de renseignements (dont 928 au port de plaisance).

- En dehors de son patrimoine architectural, botanique et maritime, la ville compte aussi quelques équipements phares qui trouvent toute leur place dans un circuit ou un séjour dans le Cotentin :

La Cité de la Mer, parc familial dédié à la grande aventure humaine sous les mers, implantée dans l'ancienne gare maritime transatlantique (monument art déco classé 3e Monument préféré des Français en 2015) constitue une locomotive touristique pour la destination. En 2019, cet équipement touristique d'envergure a ainsi accueilli 237 844 visiteurs.

L'offre en matière de musée est complétée par le muséum Emmanuel liais, muséum d'histoire naturelle, d'archéologie et d'ethnographie qui est resté fidèle à l'esprit des premiers muséums du XIXème siècle et séduit chaque visiteur par son charme suranné. Le musée de la Libération situé au sommet de la montagne du Roule retrace lui, le rôle majeur joué par Cherbourg - premier port libéré - pour la libération de l'Europe durant l'année 1944, en mettant l'accent sur le quotidien des civils et des militaires.

- Sur le plan culturel, Cherbourg-en-Cotentin rayonne sur le Nord-Cotentin et bien au-delà grâce à quelques équipements de première importance :

Le Trident, (Scène nationale), et ses trois théâtres (52 spectacles programmés pour la saison 2018/2019 ; 28 621 entrées) ; La Brèche, pôle national des arts du cirque de Normandie ; Le Point du Jour, centre d'art contemporain spécialisé sur la photographie ; Le Circuit, regroupement des scènes de musiques actuelles du Nord-Cotentin.

Le Quasar, nouvel équipement culturel du cœur de ville regroupe 5 lieux : le théâtre à l'Italienne, l'Artothèque (atelier pour enfant autour de l'art et prêt d'œuvres aux particuliers : 132 abonnés, 1254 emprunts, 1885 visiteurs hors prêts), la salle Paul Eluard (utilisée 133 jours en 2019), la bibliothèque (9015 inscrits ; 212 782 prêts) et le musée Thomas Henry, 3ème musée des beaux-arts de Normandie (27 060 visiteurs en 2019).

- Le 1er janvier 2018, la création de la SPL de développement touristique du Cotentin, qui porte l'Office de tourisme du Cotentin a vu le jour un an après la création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Cette création d'un grand Office du Tourisme à l'échelle du territoire de la Communauté d'agglomération résulte de la fusion de 11 structures. Il rassemble à présent 50 collaborateurs et possède un budget de fonctionnement de 3,4 millions d'euros, ce qui fait de cet office du tourisme l'une des

structures les plus importantes de Normandie, avec une vraie capacité de promotion et de développement de la destination Cotentin. L'Office du Tourisme dispose également à présent d'un maillage territorial en synergie avec 5 pôles de proximité et 19 bureaux d'information touristiques en réseau, pour mieux guider nos visiteurs dans la découverte de l'ensemble du Cotentin, et ainsi augmenter les flux et l'économie touristique à l'échelle du territoire de la Communauté d'agglomération du Cotentin.

Au regard de ces différents chiffres, et face au peu d'intérêt des commerçants pour développer ces clientèles liées au tourisme, on ne peut que constater que l'activité touristique sur la ville est à un stade de développement intermédiaire. Si la progression de ce secteur d'activité est avérée, elle n'a pas encore atteint un niveau suffisant pour déclencher de par son impact un réel engouement des commerçants permettant de travailler collectivement ce potentiel. Aussi, il est donc nécessaire de continuer à faire progresser cette activité tout en réalisant un travail de fond pour sensibiliser les commerçants du cœur de ville à cette opportunité.

▪ Des éléments en matière de stationnement et de mobilité, de connexions :

Une offre de stationnement publique et privée, réglementée et gratuite, permet un accès simple pour les automobilistes en centre-ville (2 800 places gratuites à deux pas du centre, des solutions d'abonnement à coût modique dans les parkings à barrières pour les riverains).

La dépénalisation du stationnement payant en œuvre depuis le 1er janvier 2018 a modifié la nature du caractère payant du stationnement. Le conseil municipal du 15 novembre 2017 en a déterminé les modalités, le barème et la zone concernée du centre-ville.

42 horodateurs évolutifs et 46 places « arrêt 30 minutes » composent le dispositif.

• Accès au centre-ville

Arrivant de l'extérieur de Cherbourg-en-Cotentin :

- Gare SNCF de Cherbourg-en-Cotentin : propose de nombreuses liaisons quotidiennes intercités directes vers Paris (env. 3h de trajet) et réciproquement ainsi que TER vers et en provenance de nombreux pôles normands (à commencer par Valognes). Elle a été fréquentée par 532 000 voyageurs en 2016. Elle est située à proximité immédiate du cœur de ville qui peut être rejoint à pied, à vélo, en bus ou en voiture.
- Gare maritime de Cherbourg-en-Cotentin : propose des liaisons régulières en ferry avec l'Angleterre et l'Irlande. Par ailleurs, une cinquantaine de paquebots de croisière devraient y faire escale en 2019. Ces différentes liaisons représentent 300 000 à 400 000 voyageurs dans l'année. La gare maritime est située à quelques km du cœur de ville qui peut être rejoint en modes actifs, en bus, en voiture ou en utilisant les navettes spécifiques mises en place lorsque les paquebots font une escale (calèches, petit train touristique, etc.). Ces navettes ne rallient cependant pas le centre-ville, s'arrêtant aux portes de la Cité de la Mer.

- Réseau viaire : la RN13 reliant Caen à Cherbourg-en-Cotentin est le principal axe terrestre, qui irrigue le cœur de la presqu'île du Cotentin. La D901 permet de relier Cherbourg à La Hague d'un côté, et le Val de Saire de l'autre. La D650 dite route touristique permet un accès au Sud-Ouest (Les Pieux-Flamanville-Barneville-Carteret). Les entrées de ville sont facilitées par des axes pénétrants permettant un accès aisé en centre-ville.
- Réseau Manéo : la ligne 1 relie Cherbourg-en-Cotentin à Saint-Lô via Valognes et Carentan. À Cherbourg, l'autogare est située à proximité directe du centre-ville, qui peut être rejoint en modes actifs, en bus ou en voiture. Les lignes 10 et 12, internes à la CA Le Cotentin, convergent elles aussi vers l'autogare de Cherbourg (ligne 10 depuis Portbail et Les Pieux, ligne 12 depuis Barfleur / hors lignes estivales).
- Aéroport de Cherbourg-Maupertus : ne propose pas de liaisons régulières avec d'autres aéroports (usages principalement privés ou militaires). L'accès au centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin est difficile à envisager autrement qu'en voiture.

Résidant à Cherbourg-en-Cotentin :

- Réseau viaire irrigant la commune de Cherbourg-en-Cotentin
 - Réseau bus Zéphir : 8 lignes dont 4 structures qui convergent toutes en cœur de ville à l'arrêt Schuman. 6,5 millions de voyages estimés en 2018
 - Un réseau de voies cyclables long d'environ 35 kms.
- En cœur de ville
 - Réseau viaire : un boulevard urbain ceinturant le centre-ville. Une circulation limitée à 30km/h en cœur de ville. Une artère principale « coupe » le cœur de ville du sud au nord, avec la zone commerciale sur sa partie Est : boulevard R. Schuman, rue Albert Mahieu puis rue François Lavielle.
 - Aménagements cyclables : un schéma d'aménagement cyclable récent qui a permis d'améliorer la cyclabilité du territoire en différents points, même s'il reste incomplet en centre-ville (discontinuités est-ouest, absence de traitement secteur gare et quais). 37 km de bandes ou pistes cyclables sont actuellement aménagées sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin
 - Stationnement vélo : une offre notable, qui mérite d'être complétée pour mailer l'ensemble du centre-ville et les quartiers environnants
 - Plateau piéton : un périmètre piéton intéressant, à valoriser
 - Réseau de bus Zéphir tel que présenté ci-dessus
 - L'aménagement d'une zone 30 a été réalisé en 2010 dans le centre ancien, et le programme de reprise des voiries et réseaux avec ces récentes années n'a concerné qu'une partie du centre historique, le secteur Place de Gaulle ; des réflexions sont en cours avec le lancement du plan de déplacement urbain, et l'analyse des évolutions possibles en matière de desserte de transports publics. La réforme sur la dépenalisation du stationnement payant en œuvre depuis le 1er janvier 2018 est un marqueur

d'adaptation du stationnement sur Cherbourg en Cotentin pour améliorer la qualité et la lisibilité de l'offre :

- Plus d'espace dédié aux piétons, dans le prolongement des réflexions portant sur une extension du secteur piétonnier à la place Centrale voire d'autres espaces limitrophes
- Améliorer le lien entre le pôle gare SNCF et le cœur de ville (lien piéton, vélo, et TC)
- Nécessité d'organiser les livraisons pour améliorer la sécurité non optimale en raison des nombreux poids-lourds. Amélioration du cadre de vie (moins de nuisances visuelles et sonores).

▪ Des éléments en matière de formes urbaines, espaces publics et patrimoine :

La richesse architecturale et la diversité du bâti cherbourgeois nécessitent d'être particulièrement pris en compte dans les interventions sur l'habitat. Cherbourg est une des rares villes Normandes n'ayant pas fait l'objet de démolition massive lors de la seconde guerre mondiale, la part du logement construit avant 1948 et particulièrement importante ; ce n'est pas une ville de la reconstruction, pour autant le centre -ville avec le boulevard Schuman et le quartier Divette a fait l'objet d'une opération massive de démolition du tissu ancien dans les années 70.

2.2 Synthèse des enjeux

L'enjeu majeur du renforcement de l'attractivité au sens large, du centre historique de Cherbourg s'avère stratégique au moment où l'élargissement du centre d'agglomération de part et d'autre des bassins se concrétise (achèvement de la ZAC des Bassins d'ici 2021, et l'élaboration du projet d'aménagement du quai Collins, et du plan d'aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) dans le secteur de la gare SNCF).

La requalification globale du centre historique de Cherbourg a déjà fait l'objet de plusieurs missions de réflexion et de programmation au cours de ces dernières années.

- Une mission d'expertise transversée dans le cadre de l'appel à projet Programme National de requalification des quartiers anciens dégradés en 2009

Les enjeux suivants avaient été identifiés :

- Renforcer l'attractivité et la centralité du quartier au sein de l'agglomération
- Changer l'image du quartier par l'amélioration des qualités architecturales et urbaines
- Répondre aux besoins du marché du logement et aux problématiques spécifiques d'un parc ancien dégradé en centre-ville
- Encourager l'hétérogénéité de la population du quartier en âge, composition familiale et en situation financière
- Relancer l'attractivité du centre ancien par l'économie et la culture
- Faire d'un quartier de passage, un quartier de vie de proximité
- Faire un quartier propre, respectant l'environnement.

- Une mission de programmation urbaine a été lancée en 2010, dans l'objectif d'élaborer un programme global d'investissement visant à renforcer l'attractivité au sens large du centre-ville historique.

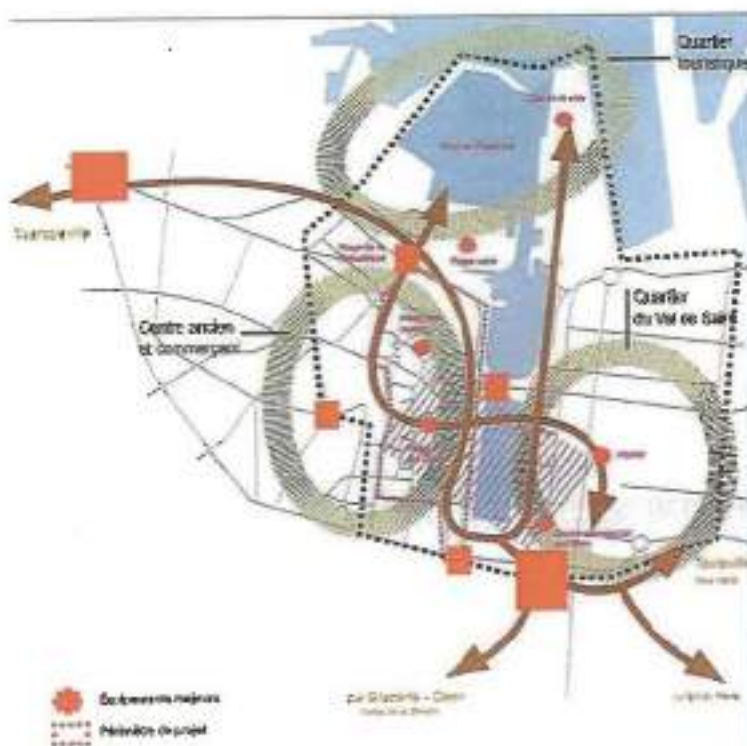
Les enseignements de la mission sont les suivants : Un projet à l'échelle de l'agglomération, des enjeux pour un centre élargi :

- Relier le CENTRE ANCIEN aux DEUX POLES : le quartier du Val de Saire et le quartier touristique
 - Favoriser les liaisons centre commerçant / Eléris
 - Favoriser les liaisons avec la plage verte et les quais
- Améliorer l'ACCES au centre historique et marquer les entrées : Pont Tournant, Place de la République, Place Jean Jaurès
 - Marquer les entrées de ville et rendre les façades de la ville accueillantes : place De Gaulle et place de la république
 - Améliorer l'accessibilité sur les axes qui permettent d'entrer en ville (gestion des sens de la circulation et mise en place de la signalétique)
- Améliorer les DEPLACEMENTS en centre ancien : rendre le centre historique accessible à tous
 - Hiérarchiser et calibrer les gabarits des espaces publics et les voiries : rue Mahieu, rue Lavielle, Place de la République et place De Gaulle
 - Assurer les déplacements des modes doux en veillant à l'emplacement du mobilier, de la signalétique, des arrêts de bus
 - Etendre le secteur piéton, place des Halles
 - Traiter les parkings : Place Notre Dame
- Valoriser l'ACTIVITE ECONOMIQUE et COMMERCANTE
 - Assurer la connexion et l'aménagement homogène des places et des rues du centre ancien (plateau piétonnier, rue de la Paix)
 - Aménager des liaisons évidentes entre l'Est et l'Ouest du centre ancien : place de la Fontaine, Carrefour Mahieu / Gambetta
 - Proposer la requalification des places de marché : place De Gaulle, place des Halles et place de la poste
 - Mettre en place une charte concernant la signalétique et le traitement des façades
 - Etudier la complémentarité du commerce de proximité et du e-commerce
- Valoriser l'ACTIVITE TOURISTIQUE
 - Aménager l'espace public des rues pour valoriser le patrimoine (architecture et espaces publics) : rue de la Paix, rue de la Tour Carrée
 - Aménager la promenade (gestion du mobilier, du stationnement, de la signalétique pour assurer la déambulation et le lèche vitrine)

- Aménager les parvis des équipements (mairie, théâtre...) et les rues commerçantes pour faciliter leurs accès
- Aménager les liaisons centre-ville / plage verte, et les liaisons centre-ville/quais (pour conforter un nouvel espace festif autour des bassins)
- Valoriser les LIEUX DE VIE et LIEUX DE RENCONTRE
 - Aménager l'espace public des rues et des places pour leur redonner une identité et une fonction (espaces publics majeurs, espaces publics secondaires et articulations)
 - Aménager l'espace public pour encourager et valoriser les actions menées par l'OPAH
 - Aménager les parvis des équipements pour faciliter leurs accès (mairie, théâtre...)

UN PROJET A L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMERATION

- Des enjeux pour un centre élargi



— Réussir l'élargissement du périmètre du centre ville de Cherbourg en intégrant le centre ancien, le quartier touristique et le quartier Val de Saire, l'ensemble s'articulant autour des bassins.

— Relier le centre à la plage verte et aux bassins et affirmer l'identité du centre ville par la qualité de son cadre de vie

— Créer un lien fort commercial et touristique fort entre le centre ancien et le quartier Val de Saire par l'aménagement des bassins (tenir compte des potentialités émergentes des projets en cours)

— Améliorer la visibilité et du centre ville et le rendre plus accessible (donner envie de rentrer dans le centre)

Une réflexion est à mener, en AMONT, sur la réorganisation des déplacements et des circulations (de type PDU), à l'échelle du périmètre élargi.

Étude de programmation du centre ancien de Cherbourg-Océville - VSA / Anelis LD / Costrec / CMI - Réunion de suivi - Octobre 2010

- Cette mission de programmation urbaine, a abouti à la mise en œuvre d'un programme d'investissement d'envergure fondé sur, la reconfiguration de la place de Gaulle, l'extension du secteur piéton (rue des halles et rue Vestel), la réalisation d'une passerelle reliant le centre historique au centre commercial des Eléés de la ZAC des Bassins. Ce programme d'investissement de requalification des espaces publics a été articulé avec la réhabilitation totale du centre Culturel Le Quasar. Il s'achèvera avec la restauration de la façade du théâtre et sa mise en lumière, dont les travaux démarrent début 2020.

Ce programme d'investissement cofinancé par la Région, l'Etat, dans le cadre du CPER, et EDF dans le cadre du premier chantier EPR a créé une réelle dynamique autour de la place de Gaulle et de la passerelle reliant les deux rives du bassin de commerce, mais n'a pas suffi à enrayer certaines tendances négatives caractéristiques des centres-villes des villes moyennes.

Le programme Action Cœur de Ville auquel la ville de Cherbourg-en-Cotentin en lien avec la Communauté d'Agglomération Le Cotentin s'inscrit et vise à poursuivre cet objectif prioritaire du nécessaire renforcement de l'attractivité globale du centre-ville, cœur névralgique de la commune nouvelle, auprès des habitants, des touristes, des investisseurs, et de tout porteur de projets.

ARTICLE 2 : LA STRATEGIE DE REDYNAMISATION

1. Orientations stratégiques pour la redynamisation du cœur de ville de Cherbourg-en-Cotentin

Au vu des éléments de diagnostic, et de la synthèse des enjeux qui se posent au territoire, et des axes du programme national Action Cœur de Ville, les orientations stratégiques et objectifs opérationnels au service de la redynamisation du cœur de ville de Cherbourg-en-Cotentin, sont les suivants :

- **Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville**
 - Objectif 1.1 : Favoriser l'attractivité de l'habitat ancien
 - Objectif 1.2 : Conforter le dispositif d'amélioration de l'habitat en s'appuyant sur le dispositif de l'OPAH RU
 - Objectif 1.3 : Traiter la résorption de l'habitat très dégradé en le requalifiant

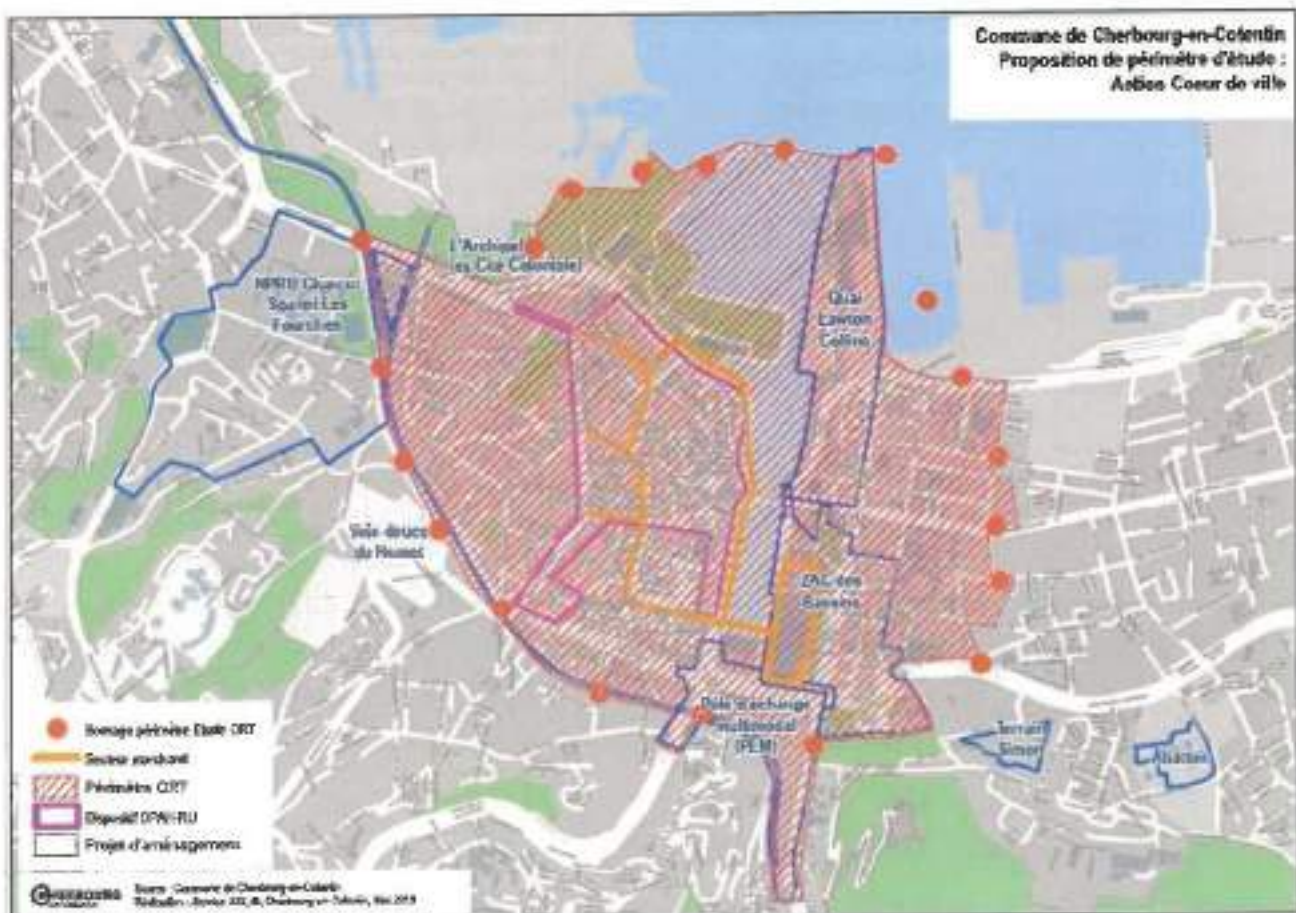
- **Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré**
 - Objectif 2.1 : Définir les bases d'un aménagement commercial équilibré à l'échelle de la Communauté d'agglomération
 - Objectif 2.2 : Faire évoluer la commercialité hors linéaires commerciaux prioritaires en cœur de ville.
 - Objectif 2.3 : Renforcer l'attractivité commerciale du cœur de ville en qualifiant le secteur marchand et les boucles de cheminement
 - Objectif 2.4 : Impliquer les commerçants dans une démarche d'excellence en matière d'offre, d'accueil et de service
 - Objectif 2.5 : Valoriser l'expérience en cœur de ville dans sa globalité et mettre en place une politique de communication au service de la destination shopping

- Objectif 2.6 : Accompagner la transition numérique des commerçants et artisans
 - Objectif 2.7 : Favoriser la création d'entreprises en cœur de ville, notamment à travers la création d'espaces d'accueil multi-publics (tiers lieux)
 - Objectif 2.8 : Soutenir les filières « produits de la mer » et « nautisme », pour mettre en avant le caractère maritime du cœur de ville de Cherbourg-en-Cotentin
 - Objectif 2.9 : Favoriser l'arrivée de compétences extérieures et accompagner les intervenants extérieurs dans leur installation.
 - Objectif 2.10 : Développer le positionnement de tourisme urbain du cœur de ville
 - Objectif 2.11 : Mieux capter les clientèles maritimes
 - Objectif 2.12 : Développer la mise en tourisme du cœur de ville en travaillant notamment le volet aménagement et équipement
- **Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**
 - Objectif 3.1 : Améliorer l'accessibilité du cœur de ville de Cherbourg-en-Cotentin pour tous les modes de déplacement et notamment les modes émergents : modes actifs, transport en commun en site propre (BNG) voiture partagée.
 - Objectif 3.2 : Informer et sensibiliser les citoyens à l'intérêt de développer les modes alternatifs à la voiture solo pour se rendre en cœur de ville : environnement, cadre de vie, santé publique, attractivité commerciale, réduction des nuisances, etc.
 - Objectif 3.3 : Engager une réflexion en matière de livraisons de marchandises dans le cœur de ville, afin d'en améliorer l'organisation
- **Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**
 - Objectif 4.1 : Conforter par des investissements pertinents et qualitatifs, une image de centre-ville attractive et durable.
 - Objectif 4.2 : Mettre en valeur le patrimoine architectural et historique
 - Objectif 4.3 : Améliorer l'offre et l'accès des stationnements en centre-ville
- **Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics**
 - Objectif 5.1 : Favoriser l'accès aux droits des personnes en situation de vulnérabilité et lutter contre la fracture numérique
 - Objectif 5.2 : Coordonner les lieux ressources pour mieux informer et répondre aux besoins du public jeune fréquentant le centre-ville
 - Objectif 5.3 : Expérimenter de nouveaux outils de participation citoyenne dans le cadre du projet Action Cœur de Ville
 - Objectif 5.4 : Construire un programme d'animations du centre-ville attractif, cohérent et coordonné en s'appuyant sur les équipements existants
 - Objectif 5.5 : Améliorer l'accessibilité et la signalétique de la mairie déléguée et des services publics de proximité aux abords de la Place de la République.
 - Objectif 5.6 : Créer des pôles de stabilité éducatifs en centre-ville

2. Définition du périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

Les orientations stratégiques, déclinées en plan d'action au service de la redynamisation du cœur de ville de Cherbourg-en-Cotentin, ont vocation à se déployer sur le périmètre identifié ci-dessous, et qui constitue le secteur d'intervention de l'opération de revitalisation de territoire (ORT)¹.

Le périmètre de l'ORT s'établit en cohérence avec la densité urbaine de ce secteur (densité du bâti, et en matière de services et d'équipements, multiplicité des usages ...), et en articulation avec les grands projets urbains en cours. Il concentre la multiplicité des enjeux relatifs aux cinq axes du programme Action Cœur de Ville, et est défini de manière à élargir le périmètre historique du centre-ville commerçant, afin de donner une dimension nouvelle au cœur de ville de Cherbourg-en-Cotentin, en y intégrant, au-delà du centre ancien, le quartier touristique, le Port, et les quartiers du Val de Saire et de la Bucaille ; l'ensemble s'articule autour des bassins.



¹ Voir ANNEXE 7 : Arrêté d'homologation de la convention-cadre Action Cœur de Ville de Cherbourg-en-Cotentin en convention d'ORT

ARTICLE 3 : LES DYNAMIQUES EN COURS : MISE EN ŒUVRE DES PREMIERES ACTIONS MATURES

Axe	Action mature	Maitre d'ouvrage	Etat d'avancement et éléments de bilan
Pilotage de la convention	Recrutement chargé de projet Action Cœur de Ville	Ville de Cherbourg-en-Cotentin	Recrutement au 7 janvier 2019 Voir Annexe 8
1	Opération RHI – 44-48 Rue Tour Carrée	Presqu'île Habitat	Démarrage de la démolition le 26 août 2019 Voir Annexe 9
1	Signature de la convention immobilière Action Logement/Ville/EPCI	Action Logement Communauté d'agglomération Cotentin Ville de Cherbourg-en-Cotentin	Le Signature le 28 novembre 2018 ; préparation du premier avenant en cours Voir Annexe 10
2	Lancement de la boutique à l'Essai	Ville de Cherbourg-en-Cotentin	Lancement de la 1 ^{ère} boutique à l'Essai le 5 novembre 2018 Voir Annexe 11
2	Mise en place de l'Observatoire du Commerce	CCI, CMA, Ville de Cherbourg-en-Cotentin	Signature de la convention en juillet 2019 ; outil opérationnel sur le cœur de ville fin 2019 Voir Annexe 12
2	Aide à la rénovation de vitrines et mobilier de terrasse	Ville de Cherbourg-en-Cotentin	Action en cours Voir Annexe 13
2	Plan d'action pour la transition numérique des commerçants et artisans	Communauté d'agglomération Cotentin	Le Signature de la convention en septembre 2019 ; déploiement du plan en cours Voir Annexe 14



2	Promotion des commerces du cœur de ville	Ville de Cherbourg-en-Cotentin	Action en cours Voir Annexe 15
3	Expérimentation Navette de centre-ville	Communauté d'agglomération Le Cotentin	Expérimentation de juillet à septembre 2019 Voir Annexe 16
4	Opération de restauration des façades et couverture du théâtre à l'italienne	Ville de Cherbourg-en-Cotentin	Démarrage des travaux en novembre 2019 Voir Annexe 17
4	Requalification du parking Notre-Dame	Ville de Cherbourg-en-Cotentin	Lancement de la maîtrise d'œuvre fin 2019 Voir Annexe 18
4	Achèvement de la fermeture du plateau piétonnier par des bornes	Ville de Cherbourg-en-Cotentin	Installation des bornes en 2019 Voir Annexe 19
5	Déploiement de la vidéo-protection Rue de la Paix/Rue de l'Union	Ville de Cherbourg-en-Cotentin	Vidéo-protection opérationnelle depuis mars 2019 Voir Annexe 20
5	Travaux de réaménagement Mairie déléguée CHOC	Ville de Cherbourg-en-Cotentin	Phase d'étude achevée : démarrage des travaux prévu pour fin 2020 Voir Annexe 21

ARTICLE 4 : PLAN D'ACTION POUR LA REDYNAMISATION DU CŒUR DE VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

1. Arborescence

Axes	Objectifs stratégiques	Périmètre de mise en œuvre	Déclinaison opérationnelle des objectifs	Etat d'avancement		
				Action finalisée	Action en cours	Action à engager (2020-2025)
1 - De la réhabilitation à la reconstruction : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	1.1 - Favoriser l'attractivité de l'habitat ancien	ORT	Soutenir le développement de l'accès à la rénovation		X	X
			Amplifier le dispositif de ravalement de façades en le massifiant et le sectorisant		X	
	1.2 - Conforter le dispositif d'amélioration de l'habitat en s'appuyant sur le dispositif OPAH-RU	ORT / OPAH-RU	Etude sur la mise en place d'un périmètre obligatoire de ravalement de façades		X	
			Etude de stratégie foncière		X	
			Mettre en place un plan de communication adapté		X	
			Mener des politiques innovantes d'amélioration de l'habitat par la mise en place des workshops professionnels		X	
	1.3 - Traiter la résorption de l'habitat très dégradé en le requalifiant	OPAH-RU	Articuler et mettre en synergie Plateforme Energie Transition Energétique (PETE) et OPAH		X	
			Consolider les cibles de rénovation (logements vacants, copropriétés...)		X	
			Organiser l'articulation des procédures coercitives sur les immeubles cibles		X	
			Opération RHI au 44-48 rue Tour Carrée		X	
			Structurer le montage pré-opérationnel		X	
			Favoriser la reconstitution de l'offre NPRU sur les immeubles cibles		X	



		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	2.1 - Définir les bases d'un aménagement commercial équilibré à l'échelle de la Communauté d'agglomération	EPCI	Poser un diagnostic et construire une vision partagée autour du rôle des différentes polarités du territoire : Etude d'aménagement commercial et du parc hôtelier	X						
	2.2 - Faire évoluer la commercialité hors linéaires commerciaux prioritaires en cœur de ville	ORT	Mobiliser les outils réglementaires pour organiser l'aménagement commercial du territoire : SCOT, PLUi, droit de préemption...			X	X	X	X	
			Amorcer une réflexion et un travail autour du rééquilibrage de la discalité entre commerces de périphérie et de cœur de ville							
2.3 - Renforcer l'attractivité commerciale du cœur de ville en qualifiant le secteur marchand et les boucles de cheminement		Retraiter les fiches commerciales hors périmètre marchand, qui nuisent à la lisibilité et l'attractivité du parcours marchand			X	X	X	X		
		Favoriser les mutations et transferts dans une logique de regroupement des linéaires de commerces et de services								
		Démarche participative pour co-construire le plan d'actions "commerces" avec les habitants, les commerçants et les consommateurs		X						
			Identifier le périmètre du secteur marchand à préserver				X			
			Se doter d'outils de pilotage pour interagir sur la gestion de l'offre commerciale : Observatoire du commerce	X						
			Se doter d'outils de pilotage pour interagir sur la gestion de l'offre commerciale : Comptage des flux					X		
			Renforcer la proposition commerciale par l'accueil d'enseignes nationales référentes et de nouveaux concepts						X	

2.4 - Impliquer les commerçants dans une démarche d'excellence en matière d'offre, d'accueil et de service	Secteur marchand	<p>Singulariser l'offre du cœur de ville par l'implantation de commerçants et artisans indépendants créatifs et par l'accompagnement des commerçants du cœur de ville vers une offre produit et une expérience client différenciante : Ma Boutique à l'Essai</p> <p>Inciter les acteurs du commerce à rénover leurs devantures, leurs terrasses, et étalages pour contribuer à la mise en valeur du patrimoine du cœur de ville : Aides financières aux rénovations des vitrines et des terrasses</p> <p>Développement d'une démarche qualité et du label Normandie Qualité Tourisme Commerce sur le périmètre du Cœur de Ville</p> <p>Adapter la temporalité du commerce en fonction des attentes de la clientèle locale et de la fréquentation du cœur de ville : les jours et horaires, et l'ouverture entre midi et 14h</p> <p>Une fédération des commerçants et des outils collectifs pour mieux échanger et répondre aux attentes de la clientèle du territoire</p> <p>Le développement de services à la clientèle en cœur de ville</p> <p>Capter de nouvelles clientèles liées aux flux maritimes</p> <p>Capter de nouvelles clientèles liées aux événementiels du territoire</p> <p>Accompagner la mise en place de plans de maîtrise sanitaire pour les entreprises alimentaires</p> <p>S'engager dans une démarche environnementale et la valoriser auprès des consommateurs</p>	X	X	X	X	X
		X	X	X	X	X	



<p>2.5 - Valoriser l'expérience en cœur de ville dans sa globalité et mettre en place une politique de communication au service de la destination shopping</p>	<p>Rayonnement au-delà de l'EPCI</p>	<p>Positionner le cœur de ville comme une destination à part entière en développant un plan de communication et des outils d'information dédiés à l'offre en cœur de ville</p> <p>Déployer des bornes tactiles interactives pour communiquer en temps réel sur le cœur de ville</p> <p>Créer une identité collective représentative du commerce de cœur de ville et communiquer sur la destination shopping</p> <p>Proposer des boucles thématiques de découverte de l'offre de centre-ville.</p>
<p>2.6 - Accompagner la transition numérique des commerçants et artisans</p>	<p>EPCI</p>	<p>Mise en place d'un plan d'accompagnement des commerçants et artisans vers la transition numérique</p> <p>Le commerce en ligne - de l'achat à la livraison des colis - ou comment développer le volume d'affaires en s'appropriant de nouveaux marchés : la vente en ligne individuelle ou collective (market place)</p> <p>Elaborer un schéma d'accueil des entreprises afin de structurer une offre à l'échelle du Cotentin, permettant de proposer un "parcours résidentiel" aux entreprises, tout en veillant à la complémentarité des sites</p>
<p>2.7 - Favoriser la création d'entreprises en cœur de ville, notamment à travers la création d'espaces d'accueil multi-publics (tiers-lieux)</p>	<p>EPCI ; ORT</p>	<p>Délimiter dans ce cadre une implantation pour un tiers-lieux en cœur de ville, dont l'opportunité et l'emplacement précis seront déterminés en prenant en compte les études d'aménagement en cours sur Cherbourg-en-Cotentin</p> <p>Réaffecter à d'autres activités ou commercialiser des immeubles (dont immeubles de bureaux vacants) pour augmenter l'emploi et les flux économiques en cœur de ville (Ex Pôle Emploi, Ex Sémiac)</p>

X					
	X				
		X			
			X		
				X	
					X





	<p>2.8 - Soutenir les filières produits de la mer et nautisme pour mettre en avant le caractère maritime du cœur de ville</p>	<p>ORT</p>	<p>Réaménagement/rénovation du centre de marée pour renforcer son attractivité</p> <p>Faciliter les initiatives visant à renouveler la flottille de pêche ou à mettre en place des démonstrateurs liés aux nouvelles sources d'énergie</p> <p>Améliorer l'accueil des plaisanciers sur le Port Chantereyne et en cœur de ville, et développer de nouveaux services dans une ambition "port du futur"</p>	X	X	X	X
	<p>2.9 - Favoriser l'arrivée de compétences extérieures et accompagner les intervenants extérieurs dans leur installation</p>	<p>EPCI</p>	<p>Favoriser l'arrivée de compétences extérieures sur le territoire (Travail en cours de la CAC pour définir les modalités de son intervention au côté des entreprises qui peinent à recruter)</p> <p>Faciliter l'installation résidentielle en cœur de ville ; établir un lien étroit avec les propriétaires et les agents immobiliers pour favoriser la requalification des logements en cœur de ville et réduire les flux liés aux trajets domicile/travail</p>	X	X	X	X
	<p>2.10 - Développer le positionnement de tourisme urbain en cœur de ville</p>	<p>ORT ; Rayonnement au-delà de l'EPCI</p>		X	X	X	X
	<p>2.11 - Mieux capter les clientèles maritimes</p>	<p>ORT ; Rayonnement au-delà de l'EPCI</p>		X	X	X	X
	<p>2.12 - Développer la mise en tourisme du cœur de ville en travaillant notamment les volets aménagement et équipement</p>	<p>ORT</p>		X	X	X	X





<p>3 - Développer l'accessibilité, la mobilité, les connexions</p>	<p>3.1 - Améliorer l'accessibilité du cœur de ville pour tous les modes de déplacement et notamment les modes émergents : modes actifs, transports en commun en site propre (BNG), voiture partagée</p>	<p>ORT, en articulation avec la politique de mobilités portée à l'échelle de l'EPCI</p>	<p>Aménager la voie du Homet comme une voie douce reliant la gare aux quartiers Ouest de la ville et au littoral (Négociations foncières en cours avant lancement d'une étude de programmation)</p> <p>Réfléchir à l'implantation d'un box collectif vélo aux abords immédiats de la gare SNCF et de l'autogare afin d'encourager les pratiques intermodales et alternatives à la voiture dans un contexte sécurisé (lien avec l'étude PEM)</p> <p>Ancrer par des aménagements adéquats le "système vélo" dans le cœur de ville et ses connexions directes : rocade cyclable, double-sens cyclable, sas à vélo, et zones de rencontre ; possibilités de stationnement vélo accrues (Doc de référence : Schéma directeur cyclable) ; Soutenir l'association locale qui porte le projet de création d'une Maison du Vélo, projet pouvant évoluer à terme vers un lieu de promotion et d'accompagnement de la multimodalité</p> <p>Expérimenter un service d'autopartage</p> <p>Finaliser la mise en accessibilité des points d'arrêts du réseau de transport urbain Zéphir, en priorité ceux situés au point de convergence des lignes</p> <p>Expérimentation d'une navette de centre-ville</p> <p>Travailler l'interface gare/cœur de ville : - fournir une information multimodale aux usagers fréquentant la gare et les points d'intérêts du centre-ville - fluidifier les circulations tous modes, en privilégiant les modes les plus vulnérables</p>
---	--	---	--

X X X

X

X

X





		Connecter la gare maritime au cœur de ville et aux gares SNCF et routière		X
		Acquérir les informations venant enrichir les données déjà existantes en matière de flux circulatoires, notamment au niveau du carrefour de la gare, sur le quai Alexandre III, le quai de Caligny, en franchissement du pont tournant, la piste cyclable Est-Ouest (abords Arsenal)		X
	EPCI	Valoriser l'EDVM (Enquête Déplacements Ville Moyenne) auprès du grand public : Vulgariser les enseignements de l'enquête pour sensibiliser les habitants à l'intérêt d'une mobilité durable, aux impacts des déplacements ... ; Réalisation d'un guide, d'infographies, de panneaux d'exposition		X
		Veiller à une bonne articulation entre la politique de mobilité et celle du stationnement		X
	ORT	Conduire une étude d'opportunité de la mise en place de nouveaux systèmes de livraison : - sur la base de retours d'expériences et d'analyse comparative de solutions. - dans une logique globale et transversale (approches technique, économique et réglementaire)		X
	ORT	Lancer une mission de programmation sur l'opportunité de l'extension du secteur piéton & sur les secteurs contigus (Place de la République, Boulevard Schuman, rue Albert Mahieu, rue François Lavielle) : conditions d'extension & programme de travaux à mener sur le plateau piétonnier		X
		Fermeture du plateau piétonnier par des bornes		X
4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public, et le patrimoine		4.1 - Conforter par des investissements pertinents et qualitatifs, une image de centre-ville attractive et durable		
		3.2 - Informer et sensibiliser les citoyens à l'intérêt de développer les modes alternatifs à la voiture solo pour se rendre en cœur de ville : environnement, cadre de vie, santé publique, attractivité commerciale, réduction des nuisances...		
		3.3 - Engager une réflexion en matière de livraison de marchandises dans le cœur de ville		



5 - Fournir l'accès aux équipements et services publics	5.1 - Favoriser l'accès aux droits des personnes en situation de vulnérabilité et lutter contre la fracture numérique	Cherbourg-en-Cotentin	<p>Elaborer une charte du mobilier urbain (pour pallier le manque de lisibilité de l'espace public et des cheminements liés à la multiplication des signalétiques publiques et privées dans les rues et les places).</p> <p>Examiner l'opportunité d'une zone en site patrimoine remarquable (SPR)</p> <p>Profiter des aménagements urbains pour se doter d'outils de valorisation du patrimoine</p> <p>Engager une réflexion sur la reconversion/réhabilitation d'édifices patrimoniaux emblématiques du cœur de ville : L'Ominia et Ratti</p> <p>Poursuivre les opérations de restaurations des édifices monumentaux qui jalonnent le centre-ville : Restauration de la façade et de la toiture du théâtre à l'italienne</p> <p>Requalifier les parkings de l'hyper-centre (parking Notre-Dame ; parking Gambetta-fontaine ; parking Napoléon)</p> <p>Améliorer l'accès aux aires de stationnement du centre-ville : - par un jalonnement directionnel et dynamique - par une offre de stationnement connectée (palement par mobile/inter.net)</p>	X X X	
	4.2 - Mettre en valeur le patrimoine architectural et historique	ORT	<p>Engager une réflexion sur la reconversion/réhabilitation d'édifices patrimoniaux emblématiques du cœur de ville : L'Ominia et Ratti</p>		X X
	4.3 - Améliorer l'offre et l'accès des stationnements en centre-ville	ORT	<p>Requalifier les parkings de l'hyper-centre (parking Notre-Dame ; parking Gambetta-fontaine ; parking Napoléon)</p> <p>Améliorer l'accès aux aires de stationnement du centre-ville : - par un jalonnement directionnel et dynamique - par une offre de stationnement connectée (palement par mobile/inter.net)</p>		
		Cherbourg-en-Cotentin		X	





CHERBOURG
en Cotentin

5.2 - Coordonner les lieux-ressources pour mieux informer et répondre aux besoins du public jeune fréquentant le centre-ville	ORT		X
5.3 - Expérimenter de nouveaux outils de participation citoyenne dans le cadre du projet Action cœur de ville	Cherbourg-en-Cotentin		X
5.4 - Construire un programme d'animations du centre-ville attractif, cohérent, et coordonné, en s'appuyant sur les équipements existants	ORT	Réfléchir via un outil partagé à la construction d'un programme d'animation, attractif, cohérent, et coordonné, en considérant le centre-ville comme un lieu d'animation mais aussi un lieu d'expérimentation Interroger les usages actuels de la salle des fêtes (Place centrale)	X
5.5 - Améliorer l'accessibilité et la signalétique de la mairie déléguée et des services publics de proximité aux abords de la place de la République	ORT		X
5.6 - Créer des pôles de stabilité éducatifs en centre-ville	ORT, en articulation avec l'échelle Cherbourg-en-Cotentin	Mobiliser une AMO pour se doter d'un schéma patrimonial scolaire	X
		Recrutement chargé de projet ACV	X





<p>Pilotage du programme</p> <p>7.1 - Pilotage et animation de la gouvernance du programme :</p>	<p>Structuration et réunion des instances techniques : Groupes thématiques par axe associant les partenaires signataires & comité technique Ville/EPCI/DDTM en charge de la mise en œuvre du programme</p> <p>Structuration et réunion des instances politiques/décisionnaires (Comité local de projet) en charge de la définition de la stratégie, du pilotage de la convention, et de son suivi</p>	<p>X</p> <p>X</p>	
<p>7.2 - Evaluation du programme pendant et après sa mise en œuvre</p>	<p>Définition d'indicateurs d'évaluation et d'impact, en lien avec le référentiel national proposé par la Direction nationale du programme ACV</p>		<p>X</p>

2. Calendrier de déploiement

Si le plan d'action ci-dessus n'est pas exhaustif – d'autres actions viendront, par voie d'avenant enrichir le programme – le présent avenant à la convention-cadre du 28 septembre 2018 constate que la phase d'initialisation est terminée, et engage la phase dite « de déploiement » du programme Action Cœur de Ville de Cherbourg-en-Cotentin.

En cohérence avec la méthodologie du programme national « Action Cœur de Ville », les actions qui restent à engager le seront dans un délai de cinq ans à compter de la signature de cet avenant, et les engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022.

ARTICLE 5 : SUIVI ET EVALUATION

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacun des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs commun au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

TABLE DES ANNEXES

- **Annexe 1** : Fiche Action « Etude stratégie foncière »
- **Annexe 2** : Fiche Action « Etude Mise en place d'un périmètre obligatoire de ravalement de façades »
- **Annexe 3** : Fiche Action « Etude d'aménagement commercial »
- **Annexe 4** : Fiche Action « Etude pour la mise en place d'un schéma d'accueil des entreprises »
- **Annexe 5** : Fiche Action « Etude sur le potentiel de développement de la croisière »
- **Annexe 6** : Fiche Action « Concert'Action Cœur de Ville »
- **Annexe 7** : Arrêté d'homologation de transformation de la convention ACV en convention d'ORT
- **Annexe 8** : Fiche Action « Recrutement chargé de projet Action Cœur de Ville »
- **Annexe 9** : Fiche Action « Opération RHI – 44-48 Rue Tour Carrée »
- **Annexe 10** : Fiche Action « Signature de la convention immobilière Action Logement/Ville/EPCI »
- **Annexe 11** : Fiche Action « Lancement de la boutique à l'Essai »
- **Annexe 12** : Fiche Action « Mise en place de l'Observatoire du Commerce »
- **Annexe 13** : Fiche Action « Aide à la rénovation de vitrines et mobilier de terrasse »
- **Annexe 14** : Fiche Action « Plan d'action pour la transition numérique des commerçants et artisans »
- **Annexe 15** : Fiche Action « Promotion des commerces du cœur de ville »
- **Annexe 16** : Fiche Action « Expérimentation Navette de centre-ville »
- **Annexe 17** : Fiche Action « Opération de restauration des façades et couverture du théâtre à l'italienne »
- **Annexe 18** : Fiche Action « Requalification du parking Notre-Dame »
- **Annexe 19** : Fiche Action « Achèvement de la fermeture du plateau piétonnier par des bornes »
- **Annexe 20** : Fiche Action « Déploiement de la vidéo-protection Rue de la Paix/Rue de l'Union »
- **Annexe 21** : Fiche Action « Travaux de réaménagement Mairie déléguée CHOC »
- **Annexe 22** : Synthèse des engagements financiers pour la mise en œuvre du programme ACV de Cherbourg-en-Cotentin

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023



ID : 050-200056844-20231110-DEL2023_328-DE

Avenant signé le

Ville de Cherbourg-en-Cotentin	Communauté d'Agglomération Le Cotentin	Préfecture de la Manche	
			
Benoit ARRIVÉ, Maire	David MARGUERITTE, Président	Grégory GAVORY, Préfet de la Manche	
Conseil Départemental de la Manche	Banque des Territoires	Action Logement	
	Céline SENMARTIN CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS Signé électroniquement le 05/02/2021 09:00:08		
Marc LEFEVRE, Président	Céline SENMARTIN, Directrice régionale Normandie	Alain PIQUET, Président du Comité Régional	Régis BELLENCONTRE, Vice-Président du Comité Régional
ANAH	EPF Normandie	La Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie	
			
Grégory GAVORY, Préfet de la Manche	Signé par Gilles GAL Gilles GAL, Directeur Général Signé et certifié par yousign 	Daniel DUFEU, Président	
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche			
			
Jean-Denis MESLIN, Président			

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023



ID : 050-200056844-20231110-DEL2023_328-DE



Saint-Sauveur-le-Vicomte



OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) MULTISITES DE L'AGGLOMERATION DU COTENTIN

**AVENANT n° 1 à la convention chapeau multi-sites d'opération de
revitalisation de territoire – « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de
Demain » de l'agglomération du Cotentin.**

ENTRE

- La Communauté d'agglomération du Cotentin représentée par son Président David Margueritte,
- La commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin représentée par son maire Benoit Arrivé,
- La commune de Barneville-Carteret représentée par son maire David Legouet,
- La commune de Briquebec-en-Cotentin représentée par son maire Denis Lefer,
- La commune nouvelle de La Hague représentée par son maire Manuela Mahier,
- La commune de Les Pieux représentée par son maire Catherine Bihel,
- La commune de Montebourg représentée par son maire Jean-Pierre Mauquest,
- La commune de Port-Bail-sur-Mer représentée par son maire Frédérique Boury,
- La commune de Quettehou représentée par son maire XXXX,
- La commune de Saint Pierre Eglise représentée par son maire Daniel Denis,
- La commune de Saint Sauveur-le-Vicomte représentée par son maire Eric Briens,
- La commune de Saint Vaast-la-Hougue représentée par son maire Gilbert Doucet,
- La commune de Valognes représentée par son maire Jacques Coquelin,

Ci-après les collectivités bénéficiaires,

d'une part,

ET

L'Etat représenté par Xavier Brunetière, Préfet de la Manche

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Préambule

L'avenant numéro 2 à la convention Action Cœur de Ville signé le 28/09/2018 par la ville de Cherbourg-en-Cotentin, l'État et les partenaires financiers précise le programme d'actions de la deuxième phase du programme « Action Cœur de Ville ». Par ailleurs, cet avenant « Action Cœur de Ville » étend le périmètre d'intervention sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin à l'entrée de ville autour de l'avenue Amiral Lemonnier.

Or, c'est la convention cadre chapeau « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » qui définit les secteurs géographiques de l'Opération de Revitalisation du Territoire en cours sur l'Agglomération du Cotentin.

L'avenant numéro 2 à la convention « Action Cœur de Ville » ne vaudra Opération de Revitalisation du Territoire que si la convention chapeau multisites « Opération de Revitalisation du Territoire / Action Cœur de Ville / Petites Villes de Demain » le précise.

Le présent avenant est donc nécessaire pour l'intégration dans l'Opération de Revitalisation du Territoire du nouveau périmètre « Action Cœur de Ville » jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 1. L'objet de la convention chapeau

Le périmètre du secteur d'intervention de l'Opération de Revitalisation du Territoire, modifié sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin, est annexé au présent avenant.

Il est étendu au secteur de l'entrée de ville autour de l'avenue Amiral Lemonnier.

Article 2. Autres dispositions de la convention chapeau

Les autres articles et leurs dispositions de la convention initiale restent inchangés et demeurent applicables.

Article 3. Entrée en vigueur de l'avenant de la convention chapeau

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature, par la dernière des parties, et prend fin à la date d'échéance de la convention initiale.

Convention signée en 14 exemplaires, le **XXXX**

Communauté d'Agglomération du Cotentin	Pour l'Etat, l'ANCT et l'ANAH	Ville de Cherbourg-en-Cotentin
David MARGUERITTE, Président	Xavier BRUNETIERE, Préfet de la Manche	Benoit ARRIVE, Maire

Commune de Barneville-Carteret	Commune de Briquebec-en-Cotentin	Commune de la Hague
David LEGOUET, Maire	Denis LEFER, Maire	Manuela MAHIER, Maire

Commune de Les Pieux	Commune de Montebourg	Commune de Port-Bail-Sur-Mer
Catherine BIHEL, Maire	Jean-Pierre MAUQUEST, Maire	Frédérique BOURY, Maire

Commune de Quettehou	Commune de Saint Pierre Eglise	Commune de Saint Sauveur le Vicomte
, Maire	Daniel DENIS, Maire	Eric BRIENS, Maire

Commune de Saint Vaast la Hougue	Commune de Valognes
Gilbert DOUCET, Maire	Jacques COQUELIN, Maire

Commune de

Action Coeur de ville 2023 - 2026

